



Edition provisoire

Monday 24 April 2023, afternoon

Compte rendu officiel des débats

Opening of the part-session

Opening of the sitting num 10

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Monsieur le Secrétaire Général adjoint, Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire, tous ceux qui suivent notre réunion en ligne ou depuis la tribune du public,

Nous venons d'inaugurer une exposition très émouvante consacrée à la solidarité avec les personnes qui ont souffert et sont mortes à la suite de l'horrible tremblement de terre qui a frappé la Türkiye et la Syrie en février de cette année. Je souhaite une fois de plus présenter mes sincères condoléances aux familles et aux amis des personnes décédées lors de cette horrible catastrophe naturelle qui a coûté la vie à plus de 50 000 personnes.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude à ceux qui ont travaillé sans relâche pour secourir les gens, ainsi qu'à tous les pays et à tous nos États membres qui ont apporté une aide généreuse. Merci beaucoup pour votre solidarité.

Chers collègues,

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour la première fois dans l'hémicycle du Parlement européen, alors qu'il fait l'objet d'une rénovation et d'une modernisation substantielles.

Je remercie le Parlement européen de nous avoir offert ses locaux cette année, ce qui permet à notre Assemblée parlementaire de poursuivre ses travaux de manière efficace.

Malheureusement, ce déménagement temporaire signifie que nous n'aurons que cinq séances plénières en semaine au lieu des neuf habituelles, mais notre ordre du jour, je vous l'assure, restera pertinent et chargé, et nous continuerons à aborder les sujets les plus importants pour les Européens au cours de l'année à venir.

J'espère que nous serons de retour dans notre hémicycle dans un an, en avril.

Et je vous promets que vous y trouverez l'équipement moderne dont nous avons tous besoin, et que les chaises que nous vous donnerons seront encore meilleures que celles que nous avons aujourd'hui, peut-être même meilleures que celles sur lesquelles vous êtes assis en ce moment ! Je ne me plains donc pas des fauteuils de cet hémicycle.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

Chers collègues,

Cette partie de session est également la dernière avant le 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe, au cours duquel de nombreuses décisions importantes pour l'avenir de cette Organisation et de l'Europe – c'est la place du Conseil de l'Europe et de l'architecture multilatérale européenne – seront prises.

En tant qu'Assemblée parlementaire, nous demandons ce sommet depuis de nombreuses années. Il est maintenant très satisfaisant de voir qu'il a effectivement lieu et qu'il a un ordre du jour pertinent et significatif.

Je tiens à remercier la Secrétaire Générale pour tout le travail accompli afin de rendre ce sommet possible. Les mêmes remerciements s'adressent à la Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire. Je tiens également à remercier le Comité des Ministres pour son excellente coopération, compte tenu des propositions formulées par notre Assemblée parlementaire dans le rapport préparé par notre collègue Mme Fiona O'LOUGHLIN, adopté lors de notre précédente session en janvier.

Plus tard dans la semaine, nous aurons un autre échange sur l'état d'avancement de la préparation du sommet avec le Comité des Ministres sous la forme d'un comité mixte. Nous aurons également l'occasion d'en discuter avec le Président de l'Islande, M. Guðni Jóhannesson, et la Ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Mme Thórdís Gylfadóttir, qui préside également le Comité des Ministres, ainsi qu'au cours d'un éventuel débat d'actualité sur les affaires étrangères cette semaine sur « #EnRoutePourReykjavik ».

Chers collègues,

Je tiens à souligner que, bien que le 4e Sommet soit dans l'ensemble un événement intergouvernemental, une dimension parlementaire sérieuse sera également assurée. Notre Commission permanente tiendra sa réunion extraordinaire le 15 mai à Reykjavik, et la délégation de l'Assemblée parlementaire qui a été approuvée par le Bureau ce matin assistera au sommet lui-même.

Chers collègues,

L'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences pour l'Europe et le reste du monde seront naturellement au cœur des débats de ce sommet. Cette question reste également au centre des débats de notre Assemblée parlementaire. La guerre se poursuit, tout comme les souffrances du peuple ukrainien. Cette guerre qui n'aurait jamais dû commencer et qui devrait prendre fin dès que possible ne devrait jamais, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, devenir une normalité.

C'est pourquoi je vous invite à nouveau à observer une minute de silence pour toutes les victimes de cette guerre d'agression brutale menée par la Fédération de Russie contre notre État membre, l'Ukraine.

[Minute de silence observée]

Merci beaucoup.

M. Vladimir VARDANYAN : rappel au règlement.

M. Vladimir VARDANYAN (Arménie, PPE/DC): Nous sommes aujourd'hui le 24 avril.

Dans le monde entier, nous commémorons les victimes du génocide arménien, qui s'est déroulé entre 1915 et 1923.

Je voudrais demander une autre minute de silence, pour rendre hommage aux victimes de ce scandale international, en tenant compte du fait qu'il est tout à fait symbolique qu'en 1987, le Parlement européen ait adopté une résolution reconnaissant qu'il s'agissait d'un génocide. Par la suite, la grande majorité de nos collègues de différents parlements et membres du Conseil de l'Europe ont adopté une telle résolution.

Je voudrais demander une autre minute de silence, s'il vous plaît.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup de nous avoir rappelé qu'aujourd'hui est aussi le jour où de nombreuses personnes pensent aux atrocités commises contre le peuple arménien dans l'Empire ottoman.

Je transmets à l'Assemblée parlementaire votre proposition d'observer une autre minute de silence.

Je pense que c'est une bonne proposition que d'avoir une minute de silence pour penser à ceux qui sont morts en ces jours sombres.

(Minute de silence observée)

Je remercie M. Vladimir VARDANYAN d'avoir soulevé cette question.

Chers collègues,

Les autorités russes mènent la guerre contre l'Ukraine mais, à l'intérieur de la Russie, elles combattent également les personnes qui n'ont pas peur d'exprimer publiquement leur opposition à l'agression en cours contre l'Ukraine.

Il y a exactement une semaine, les autorités russes ont condamné le lauréat du prix Václav Havel pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Vladimir Kara-Murza, à 25 ans – un quart de siècle – d'emprisonnement pour avoir dit la vérité et rien que la vérité sur cette horrible guerre.

Plus tôt dans la journée, mes collègues et moi-même, les chefs des groupes politiques de cette Assemblée parlementaire, en présence de l'épouse de M. Vladimir Kara-Murza, Mme Evgenia Kara-Murza, avons fait une déclaration publique exprimant, au nom de l'Assemblée parlementaire, notre ferme condamnation de ce verdict scandaleux, et demandé la libération immédiate de M. Vladimir Kara-Murza. Je pense que cette déclaration a également été faite en votre nom.

Chers collègues,

Dans notre travail, nous devons continuer à nous concentrer sur l'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences. Cette semaine, si vous acceptez de tenir un débat d'urgence, nous examinerons la situation des citoyens ukrainiens, notamment des enfants, enlevés par les forces russes en Ukraine et transférés de force en Russie. Nous espérons que ce débat sera précédé d'une déclaration de la première dame d'Ukraine, Mme Olena Zelenska, qui se joindra à nous par liaison vidéo.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Étant donné que nous nous réunissons au Parlement européen, le nombre de nos séances plénières a été réduit mais les possibilités de travail des commissions se sont accrues. Cette semaine, nous aurons un programme extrêmement intéressant dans différentes commissions, notamment plusieurs auditions sur des sujets d'actualité, comme une audition conjointe des commissions des questions politiques et des questions juridiques sur la responsabilité dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, ou encore l'audition publique de la commission de la culture sur la participation des athlètes de la Russie et du Bélarus aux jeux Olympiques.

La commission sur l'égalité tiendra également une autre audition pour marquer le 25e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il s'agit d'un instrument juridique unique, créé notamment à l'initiative de l'Assemblée parlementaire ; actuellement, plus de 80 langues régionales et minoritaires sont protégées dans les 25 États membres qui l'ont ratifiée.

Bien entendu, les tensions croissantes entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le corridor de Latchine ne seront pas non plus négligées par notre Assemblée. La commission des migrations examine attentivement la situation dans cette région.

Enfin, chers collègues, je souhaite vous rappeler que la semaine dernière, nous avons célébré le 80e anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, un événement unique au cours de la seconde guerre mondiale au cours duquel des personnes extrêmement courageuses se sont dressées contre le régime oppressif du nazisme, dans une bataille sans espoir, pour défendre non pas tant leur vie que leur dignité.

Je conclus aujourd'hui mes remarques préliminaires en donnant la parole à M. Aleksander POCIEJ, président du Groupe du Parti populaire européen, pour une déclaration personnelle sur ce dernier sujet.

La parole est à vous, Monsieur POCIEJ.

M. Aleksander POCIEJ (Pologne, PPE/DC): Chères et chers collègues,

Le 19 avril 1943 : plusieurs centaines de combattants de l'Organisation juive de combat et de l'Union militaire juive ont entamé le soulèvement du ghetto de Varsovie. Avant le soulèvement, près de 300 000 Juifs de Varsovie avaient été assassinés dans les chambres à gaz de Treblinka ; 60 000 personnes se cachaient alors dans le ghetto. Seuls quelques-unes échappaient à la mort, un sort partagé par 6 millions de Juifs européens.

Sur plusieurs centaines de combattants juifs, seuls quelques-uns ont survécu. Pourtant, ils se sont battus pour quelque chose de plus important que la vie. Ils se sont battus, comme ils le disaient, pour mourir dans la dignité : la dignité de toute la nation juive. Et ils ont gagné.

L'action a également transmis un message clair aux nazis : l'extermination d'une nation entière sera punie. Les meurtriers devront répondre du génocide.

Les responsables ne sont pas restés impunis. La communauté internationale a clairement dit que tous ceux qui commettent un génocide seront condamnés ; fini le racisme, fini l'antisémitisme. Les jonquilles, ces fleurs jaunes qui ont été distribuées, sont un symbole de souvenir, de respect et d'espoir. Elles sont associées à la figure de M. Marek Edelman, dernier dirigeant de l'Organisation juive de combat et gardien de la mémoire de l'insurrection. Il a reçu ces fleurs d'un anonyme à chaque anniversaire, le 19 avril.

Après des décennies de paix, l'Europe est à nouveau en guerre. L'agresseur commet des crimes de guerre. En nous souvenant des héros du ghetto de Varsovie, nous devons également dire aux victimes actuelles de la guerre : vous n'êtes pas seules, les auteurs de ces crimes ne resteront pas impunis.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, cher Monsieur POCIEJ.

Il est bon que nous montrions notre respect à ceux qui sont morts et ont souffert à l'époque, en portant ces jonquilles jaunes.

Maintenant, mettons-nous au travail.

Comme c'est la première fois que nous nous réunissons au Parlement européen, nous allons maintenant tester brièvement le système de vote.

Veillez à vous asseoir à la place qui vous a été attribuée – personne ne se trompe de place, n'est-ce pas ?

Insérez ensuite votre carte de vote – distincte de votre badge parlementaire – avec la puce orientée vers le bas, et laissez votre carte dans la fente pendant toute la durée du vote. Si vous insérez la carte de manière incorrecte, le système vous indiquera que vous devez la réinsérer.

Jusqu'à présent, je ne vois pas de panique...

Pour ce test, la question est la suivante :

Êtes-vous satisfait des moyens de transport pour vous rendre à Strasbourg ? (À mon avis, c'est une question un peu politique, mais quand même... !)

Maintenant, vous pouvez voter comme vous le souhaitez, soit pour, soit contre, soit en vous abstenant.

Tant que le vote est ouvert, vous pouvez modifier le vote.

Le vote est ouvert.

Il manque encore sept personnes qui ont inséré leur carte de vote mais qui n'ont pas voté. Il se peut que, pour des raisons politiques, vous ne souhaitiez pas voter mais, si ce n'est pas le cas, veuillez profiter de l'occasion pour vous abstenir, afin que nous puissions vérifier que tout le monde est connecté au système. Il nous en manque cinq... il nous en manque trois... une pour laquelle cela ne fonctionne pas, d'accord.

Nous allons vérifier votre machine à voter, mais je clos maintenant le vote et je demande que les résultats soient affichés.

Le résultat du vote est assez intéressant, mais le vote n'a aucune importance, je dois vous le dire.... Cela nous montre que le système fonctionne. Ceux qui ont rencontré des problèmes sont priés de prendre contact avec les membres du personnel et nous les résoudrons.

J'espère que vous êtes maintenant tous à l'aise avec l'utilisation du système de vote. Si vous avez des inquiétudes, veuillez lever la main et un membre du secrétariat viendra vous parler.

Vous pouvez maintenant retirer vos cartes de vote du système.

Le premier point à l'ordre du jour est la vérification des pouvoirs des nouveaux membres.

Les noms des représentants et des suppléants figurent dans le document 15746. Si aucun pouvoir n'est contesté, les pouvoirs seront ratifiés.

Y a-t-il des contestations de pouvoirs ? Je n'en vois pas.

Les pouvoirs sont ratifiés. Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues.

L'ordre du jour appelle l'élection d'une Vice-Présidente de l'Assemblée au titre de l'Italie. La candidate de la délégation italienne est Mme Elisabetta GARDINI. S'il n'y a pas de demande de vote, Mme Elisabetta GARDINI sera déclarée élue.

En l'absence de demande de vote, je déclare Mme Elisabetta GARDINI élue Vice-Présidente de l'Assemblée. Je la félicite pour son élection.

(Applaudissements)

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de modification de la composition des commissions. Ces modifications figurent dans le document Commissions (2023) 04 et Addendum 1.

Y a-t-il des oppositions à ces propositions de modification de la composition des commissions de l'Assemblée ?

Aucune objection.

Avant d'examiner le projet d'ordre du jour, l'Assemblée parlementaire doit examiner les demandes de débat selon les procédures d'urgence et d'actualité.

Le Bureau a reçu les demandes suivantes une demande de débat d'actualité sur « #EnRoutePourReykjavik », émanant des cinq groupes politiques ; une demande de débat selon la procédure d'urgence sur « La situation des civils ukrainiens, y compris les enfants, déplacés de force ou transférés vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens sous le contrôle de facto de la Fédération de Russie », émanant de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées ; et une demande de débat d'actualité sur « Le rôle de la Russie dans l'escalade des tensions en République de Moldova », de M. Emanuelis ZINGERIS et 20 autres membres.

Lors de sa réunion de ce matin, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir ces trois débats au cours de la présente partie de session.

Nous examinerons d'abord les demandes de débat sur la procédure d'urgence.

L'Assemblée approuve-t-elle la recommandation du Bureau de tenir un débat d'urgence sur « La situation des civils ukrainiens, y compris les enfants, déplacés de force ou transférés vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens sous le contrôle de facto de la Fédération de Russie » ?

Je ne vois aucune objection. La recommandation du Bureau est acceptée et la demande de débat selon la procédure d'urgence est donc approuvée. Il est proposé que le débat ait lieu jeudi, comme indiqué dans le projet d'ordre du jour, et qu'il soit renvoyé à la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées pour rapport, et à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable pour avis.

Si tel est le cas, nous en venons à l'examen des demandes de débat d'actualité. Conformément à l'article 53.1 du Règlement, l'Assemblée peut tenir un ou deux débats d'actualité au cours d'une partie de session.

La première demande concerne un débat d'actualité sur le thème « #EnRoutePourReykjavik » émanant des cinq groupes politiques.

Lors de sa réunion de ce matin, le Bureau a approuvé cette demande et recommande donc à l'Assemblée de débattre de cette question au cours de cette partie de session.

L'Assemblée est-elle d'accord avec cette recommandation ?

Je ne vois pas d'objection.

Je considère donc que la recommandation du Bureau est acceptée. La demande de débat d'actualité est donc approuvée. Le débat aura lieu demain, comme prévu à l'ordre du jour, et sera ouvert par Mme Fiona O'LOUGHLIN.

L'ordre du jour appelle la deuxième demande de débat d'actualité sur « Le rôle de la Russie dans l'escalade des tensions en République de Moldova » déposée par M. Emanuelis ZINGERIS et 20 autres membres.

Lors de sa réunion de ce matin, le Bureau a approuvé cette demande et recommande donc à l'Assemblée de débattre de cette question au cours de la présente partie de session.

L'Assemblée est-elle d'accord avec cette recommandation ?

Je ne vois pas d'objection. Je considère donc que la recommandation du Bureau est acceptée et que la demande de débat d'actualité est donc approuvée. Le débat sera ouvert par M. Aleksander POCIEJ.

L'ordre du jour appelle l'adoption de l'ordre du jour de la deuxième partie de session de la session ordinaire de 2023. Cet ordre du jour figure dans le document 15722 disposition 2.

Le projet d'ordre du jour soumis à l'approbation de l'Assemblée a été adopté par le Bureau ce matin.

Le projet d'ordre du jour est-il adopté ? Il n'y a pas d'objection, il est adopté.

Le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente des 2 et 3 mars 2023 à La Haye a été distribué dans le document AS/per 2023 disposition 1. J'invite l'Assemblée à prendre acte de ce procès-verbal.

L'ordre du jour appelle le débat sur le projet de résolution.

L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente présenté par M. Ian LIDDELL-GRAINER.

Ce débat sera combiné avec l'examen du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation de l'élection présidentielle au Monténégro, qui s'est déroulée les 19 mars et 2 avril de cette année. Il sera présenté par M. Domagoj HAJDUKOVIĆ au nom de M. Joseph O'REILLY.

Le débat devant s'achever à 16 heures, j'interromprai la liste des orateurs à 15 h 55.

Je rappelle que le temps de parole est limité à 3 minutes, et que 3 minutes signifient 3 minutes dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe.

J'invite maintenant M. Ian LIDDELL-GRAINER à présenter le rapport d'activité.

Monsieur LIDDELL-GRAINER, vous disposez de 7 minutes et de 3 minutes pour répondre.

Vous avez la parole. Monsieur LIDDELL-GRAINER.

Debate: Progress report of the Bureau and the Standing Committee / Observation of the presidential election in Montenegro

M. Ian LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni, CE/AD, Rapporteur ; Bureau de l'Assemblée): Merci, Monsieur le Président.

Je viens de parler à l'un de mes collègues britanniques, qui n'aurait jamais pensé s'asseoir un jour dans ce bâtiment. Il m'a dit : « Regardez-nous, vous avez ramené les Britanniques au Parlement européen ! »

(Rires, applaudissements)

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à mon ami et collègue, M. Aleksander POCIEJ. C'était un discours très émouvant. L'ironie de cette terrible période à Varsovie, c'est que les forces soviétiques s'étaient arrêtées avant Varsovie pour permettre aux Allemands de tuer autant de Polonais qu'ils le pouvaient. Il est quelque peu ironique que, soixante-dix ans plus tard, nous parlions de la Russie plutôt que des Soviétiques, mais le problème est le même.

La guerre en Ukraine, comme l'a dit notre Président, est une plaie pour nous tous.

Toutes les guerres ont une fin ; toutes les guerres s'arrêtent. En fin de compte, il faut supporter la douleur d'une situation terrible et prolongée. Plus la guerre dure, comme nous l'avons vu après chaque guerre, plus les personnes qui souffrent sont les civils : les enfants, les femmes, les handicapés, les personnes âgées. Ce sont eux qu'il est si facile de tuer. Vous pouvez lancer un missile, un obus, et vous toucherez probablement quelque chose. C'est ce que montre cette terrible guerre : ce sont les innocents qui sont touchés, les spectateurs d'une situation qu'ils ne peuvent pas contrôler. La plupart d'entre eux, je suppose, ne peuvent concevoir qu'au XXI^e siècle, leur pays soit déchiré par un agresseur dont le seul objectif, pour autant que je sache, est de tuer autant de personnes que possible, de kidnapper des enfants et de retirer des gens de la ligne de front pour les emmener on ne sait où.

Nous voici, dans la patrie de la démocratie, en train de dire que nous sommes terriblement désolés. Je ne suis pas en désaccord avec ce qu'a dit M. Tiny KOX. Il est difficile de savoir ce que nous pouvons réellement faire. Je trouve ce que nous pouvons faire assez frustrant. Nous sommes tous liés, collectivement, à nos parlements, internationalement probablement à travers cette Organisation ou d'autres, mais collectivement, il est difficile de faire quelque chose.

J'écoute mes collègues ukrainiens qui non seulement sont incroyablement courageux, mais qui nous montrent aussi que la démocratie vaut la peine qu'on se batte pour elle et, je le crains, qu'on meure pour elle dans certains cas.

Cela m'amène au débat « #EnRoutePourReykjavik », un débat que nous allons avoir. J'en ai discuté avec le Président. Je n'ai pas été tout à fait satisfait, comme le sait M. Tiny KOX. J'ai le sentiment que nous sommes le « chien » et que le Comité des Ministres devrait être la « queue ». Nous sommes les parlementaires élus. Nous sommes les personnes envoyées par nos parlements respectifs ici, pour représenter nos pays et ce en quoi nous croyons. Pourtant, lorsque nous nous rendons à Reykjavik, c'est le Comité des Ministres qui dirige tout : c'est lui qui fixe l'ordre du jour, c'est lui qui permet à chacun de faire ce qu'il a le droit de faire. Nous sommes un peu comme, en anglais, nous dirions, un petit garçon qui observe derrière les rideaux. Nous n'en faisons pas partie, ce que je trouve presque offensant, parce que nous sommes les organes élus. Oui, nous aurons des présidents, des premiers ministres, des ministres des affaires étrangères, des vice-premiers ministres et d'autres organes. Si nous voulons influencer l'avenir du Conseil de l'Europe, l'avenir de ce en quoi nous croyons, nous devrions certainement être ceux qui ont leur mot à dire par l'intermédiaire de notre Président et du Comité présidentiel, etc.

Je pense que nous avons raté une belle occasion, en nous rendant à Reykjavik, de nous asseoir et écouter ce que les grands de ce monde souhaitent nous dire. Bienvenue au Valhalla ! C'est précisément là que nous allons nous trouver. Cela me préoccupe.

Je voudrais, si vous le permettez, passer à ce que nous défendons. Il est ironique d'une certaine manière, et j'ai commencé par le dire d'une manière légère, que mon collègue entre dans l'Union européenne. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes la patrie de la démocratie. Nous avons été créés en 1948, après une période terrible, dont Varsovie n'était qu'un élément. Nous voici au XXI^e siècle, en l'an 2023, et nous nous demandons où nous en sommes arrivés : nous sommes au milieu d'une nouvelle guerre, d'un génocide, de la famine. Nous sommes au milieu du Soudan, où nous devons envoyer des troupes d'autres pays pour faire sortir nos propres troupes.

Avons-nous progressé par rapport à 1948, lorsque Sir Winston Churchill et de nombreux autres grands hommes et femmes ont créé ici cette Organisation ? Je dirais que oui, à certains égards. Bien sûr que oui. Nous avons des pays, 47 ou 46 d'entre nous, peu importe le nombre actuel, qui siègent ensemble. En fait, si vous regardez la situation dans son ensemble, je me demande où nous en sommes arrivés. Nous sommes restés ensemble en silence pour une situation en Arménie datant de 1915, mais nous pouvons remonter jusqu'à l'époque où cette question a été soulevée. Nous devons tirer les leçons de l'Histoire.

Mais ici, nous devons décider ce que nous défendons. Je reviendrai sur ce point. Je l'ai dit à M. Tiny KOX et à mes amis du Comité des Ministres. Nous faisons trop de rapports. Nous nous trompons parfois sur notre pertinence. Il est très noble de faire certains rapports et certaines choses, mais qu'est-ce que cela change ? Pourquoi un citoyen de la Lettonie, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Espagne, du Portugal, de Malte

ou de la Grèce s'en soucierait-il ? La réponse est qu'ils ne s'en soucient probablement pas. Notre légitimité réside dans notre capacité à inspirer les citoyens de nos nations, les citoyens du Conseil de l'Europe, et, si j'ose dire, le monde entier – il suffit de regarder l'Amérique pour voir l'effondrement politique – sur la raison pour laquelle nous devrions pousser la démocratie, la chose même pour laquelle nous avons été créés.

Monsieur le Président, avec votre permission, c'est ce que nous devrions faire : vivre, regarder vers l'avenir. Et nous devons le faire ensemble.

(Applaudissements)

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LIDDELL-GRAINER.

Comme je l'ai dit, vous aurez 3 minutes à la fin du débat pour votre réponse. Je souhaite que vous dormiez bien, Monsieur LIDDELL-GRAINER, donc je vous confirme que, bien que nous soyons dans le bâtiment du Parlement européen, il s'agit maintenant de l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Vous n'êtes donc pas au Parlement européen, vous êtes toujours à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; si cela vous aide à bien dormir, j'en suis heureux.

Avant de donner la parole à M. Domagoj HAJDUKOVIĆ pour qu'il présente le rapport de la commission ad hoc sur l'observation de l'élection présidentielle au Monténégro, je voudrais vous faire part d'un événement intéressant et particulier que l'un des membres de notre mission d'observation des élections a vécu ici avec nous. Il n'a pas seulement observé les élections, dont les résultats seront exposés par M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, mais il a également été assez courageux, lorsqu'il a vu un bébé tomber dans l'eau, pour venir en aide au bébé et lui sauver la vie.

(Applaudissements)

M. Adnan DIBRANI de la délégation suédoise est ici avec nous. Vous avez signé une déclaration sur le comportement à adopter lors de l'observation des élections. Une situation comme celle-ci n'était pas incluse, mais je vous en remercie au nom des parents de ce bébé qui a maintenant l'air d'aller bien. Merci beaucoup de l'avoir fait.

La parole est à M. Domagoj HAJDUKOVIĆ pour présenter le rapport de la commission ad hoc sur l'élection présidentielle au Monténégro.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ (Croatie, SOC, Rapporteur): Merci Monsieur le Président, vous avez déjà mentionné le point fort de la mission, j'en suis sûr.

Mes chers collègues,

Je présente ce rapport, comme je l'ai déjà dit, au nom de M. Joseph O'REILLY d'Irlande qui, malheureusement, n'est pas présent à Strasbourg cette semaine.

Notre Assemblée parlementaire observe les élections présidentielles et parlementaires, ainsi que les référendums au Monténégro, depuis 2001, car le Monténégro est soumis à la procédure de dialogue post-suivi avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Nous nous sommes d'abord rendus à Podgorica, avec la délégation préélectorale, en février. Notre attention a été attirée sur un certain nombre de sujets de préoccupation concernant l'élection en tant que processus. Notre déclaration préélectorale souligne une série de lacunes, en particulier : la nécessité cruciale de veiller à ce que la composition de la Cour constitutionnelle soit achevée, ou du moins qu'elle dispose d'un quorum afin de pouvoir valider les résultats des élections ; la stagnation de la réforme du cadre législatif électoral ; le niveau élevé de corruption dans le pays ; un environnement médiatique hautement politisé ; des doutes persistants quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire ; une culture continue de procrastination et un manque de volonté politique pour prendre des décisions importantes.

Nous avons été heureux de constater que, peu après notre départ, la première question que j'ai mentionnée a finalement été traitée : la Cour constitutionnelle.

La commission ad hoc de l'APCE au complet, qui a observé le premier tour de l'élection présidentielle le 9 mars, a travaillé dans le cadre de la mission internationale d'observation des élections.

M. Joseph O'REILLY est retourné au Monténégro pour observer le second tour des élections présidentielles, le 2 avril, toujours dans le cadre de la MIOE. Il a conclu que le second tour, comme le premier, a été compétitif et libre, mais que le ton du second tour a été de plus en plus négatif et que les lacunes du cadre juridique sont devenues encore plus apparentes.

Il est important de souligner que, dès le soir de l'élection, le président sortant a prononcé un discours de concession reconnaissant les résultats et félicitant son adversaire.

La conclusion générale est que les élections présidentielles au Monténégro ont été compétitives et gérées de manière adéquate. Les libertés fondamentales ont été respectées pendant la campagne. Toutefois, le cadre juridique présente de nombreuses lacunes et ambiguïtés qui nuisent à son efficacité. L'administration électorale a travaillé de manière transparente ; néanmoins, la politisation et le manque d'inclusivité dans le processus d'enregistrement des candidats ont réduit la confiance du public.

La délégation estime que le Monténégro devrait prendre des mesures concrètes pour améliorer son cadre juridique électoral, à commencer par le code électoral, ainsi que certaines pratiques électorales.

Par conséquent, la délégation encourage les autorités du Monténégro à tenir compte de toutes les recommandations antérieures de la Commission de Venise et du BIDDH et à réformer le cadre juridique régissant les élections, en commençant par un code électoral ; à revoir la condition de résidence permanente des électeurs et des candidats et à veiller à sa compatibilité avec les normes internationales ; à assurer le fonctionnement permanent de la Cour constitutionnelle ; à améliorer la protection des journalistes et à garantir l'indépendance des médias en tant qu'élément essentiel d'une couverture équilibrée des campagnes électorales ; à veiller à ce que tous les manquements observés le jour des élections et mentionnés dans le rapport soient traités de manière appropriée.

Ce travail devrait être accompli dans le cadre du dialogue post-suivi de l'Assemblée et en étroite coopération avec la Commission de Venise.

Je vous remercie de votre attention.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord vous remercier au nom de mon groupe pour les différentes choses que vous avez faites aujourd'hui : vos paroles claires et pleines de compassion pour les victimes du tremblement de terre, vos paroles à propos de M. Kara-Murza et, avec M. POCIEJ, ce que vous avez dit en mémoire du soulèvement du ghetto de Varsovie. Nous vous en remercions vivement.

Lorsque nous lisons le rapport, ce rapport d'avancement, nous trouvons une référence à notre discussion sur le corridor de Latchine. Ces dernières heures, la situation s'est encore aggravée, la catastrophe humanitaire s'est amplifiée et je pense que le mois de juin devrait commencer par un nouveau débat à ce sujet.

Dans l'ensemble, je recommanderais toutefois vivement au rapporteur de ne pas dévaloriser les rapports que nous rédigeons – élaborons – ici. Je pense que pour beaucoup, dans la société civile, dans le monde de la politique, dans certains groupes professionnels, les rapports élaborés ici au Conseil de l'Europe sont extrêmement utiles et nécessaires. Ils contribuent à leur donner une nouvelle identité et un renforcement dans leur travail.

Je voudrais également rappeler aujourd'hui qu'il y a exactement dix ans, se produisait l'un des plus grands désastres, à savoir l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, qui a coûté la vie à 1 300 ouvrières et ouvriers. Je ne peux que lancer un appel en ce sens à tous les États membres : faites enfin de la loi sur les chaînes d'approvisionnement une réalité. Il est inadmissible que des personnes qui cousent des vêtements pour nous travaillent dans ces conditions pour 70 euros maximum par mois. Ce n'est pas possible.

Au cours de cette discussion, il a également été question à plusieurs reprises de la route vers Reykjavik, vers le sommet. Je pense que c'est un point très important, et je demande à la Secrétaire Générale de faire en sorte qu'il en résulte quelque chose de très concret, et peut-être même un nouveau membre de cette communauté, à savoir le Kosovo.

Permettez-moi de dire encore deux ou trois phrases sur le rapport de mon ami Domagoj HAJDUKOVIĆ concernant le Monténégro ; je pense que cette élection a montré – et M. Joseph O'REILLY, qui a présidé la commission ad hoc, l'a d'ailleurs écrit dans sa déclaration – que cette élection s'est déroulée dans une atmosphère incroyablement détendue et qu'elle a atteint un niveau élevé de culture démocratique, qu'il a sincèrement félicité.

Si nous pensons aux hauts et aux bas que nous avons entendus à maintes reprises au Monténégro, nous pouvons dire du fond du cœur que nous félicitons les citoyens et les citoyennes du Monténégro.

En ce sens, j'en appelle également aux rapporteurs qui ont accepté de faire un rapport, non pas pour empêcher les missions mais pour qu'elles deviennent réalité.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): *Danke schön* [Merci], Monsieur SCHENNACH.

Comme vous le voyez, chères et chers collègues, nous n'avons pas de cloche qui indique que votre temps de parole est terminé. Si vous regardez les écrans, ils vous indiqueront exactement quand votre temps de parole commence et quand il se termine.

La parole est à M. Davor Ivo STIER, de Croatie. Il s'exprime au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Monsieur STIER, vous avez la parole.

M. Davor Ivo STIER (Croatie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Je vous remercie, Monsieur le Président.

Permettez-moi de commencer par remercier M. Aleksander POCIEJ pour son discours sur le soulèvement de Varsovie.

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, permettez-moi également de remercier nos deux rapporteurs ainsi que notre collègue du Groupe du Parti populaire européen, M. Joseph O'REILLY, qui a dirigé la mission d'observation au Monténégro.

Ce sont vraiment des élections qui ont marqué un tournant. Bien sûr, je suis d'accord avec notre collègue M. Stefan SCHENNACH pour dire que nous devons féliciter le Monténégro d'avoir organisé des élections et une transition pacifique, ce qui est, bien sûr, très important pour la démocratie.

Maintenant, il est également important pour la démocratie de répondre aux attentes, d'honorer les promesses et les engagements. Je dis cela parce que le vainqueur des élections, M. Jakov Milatović, a gagné avec un programme pro-européen.

Il est vrai que ces élections se sont déroulées dans un contexte que notre rapporteur, M. Ian LIDDELL-GRAINER, a qualifié à juste titre de contexte d'agression russe à l'égard de l'Ukraine. Il y a également eu, bien sûr, des considérations et des répercussions géopolitiques dans ces élections au Monténégro.

Nous avons constaté que l'agenda pro-européen a été soutenu. Nous avons également remarqué que certaines forces hostiles à l'Occident et favorables à Poutine ont également soutenu le vainqueur. Cependant, je pense que ce que l'on attend clairement du Président élu, M. Jakov Milatović, c'est qu'il joigne le geste à la parole. À cet égard, je pense qu'un alignement clair sur les valeurs occidentales et les intérêts géopolitiques de l'Occident est attendu, ainsi que le respect des minorités nationales, les relations de bon voisinage, le respect de l'indépendance de tous les pays des Balkans occidentaux.

À cet égard, je pense que le Président élu et les autorités du Monténégro peuvent vraiment compter sur le Conseil de l'Europe pour les aider à promouvoir un programme pro-européen.

C'est un moment où, bien sûr, nous préparons le Sommet de Reykjavik. C'est un moment où le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire doivent renforcer leur ambition de soutenir la démocratie, en collaborant avec l'Union européenne, en surveillant les élections et, bien sûr, en encourageant les valeurs démocratiques.

Je pense que l'exemple de notre observateur au Monténégro, M. Adnan DIBRANI, pourrait servir d'exemple de notre engagement envers tous les citoyens du Conseil de l'Europe. J'ai dit cela en gardant à l'esprit que des élections se tiendront à nouveau au Monténégro en juillet. Nous espérons, bien sûr, que ce programme pro-européen et ces valeurs démocratiques seront renforcés dans ce processus démocratique.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur STIER. Nous passons maintenant à notre voisine, Mme Petra STIENEN, des Pays-Bas. Elle s'exprime au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Vous disposez de 3 minutes, Madame STIENEN.

Mme Petra STIENEN (Pays-Bas, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je voudrais également féliciter ces deux rapports et les orateurs qui ont commémoré les atrocités commises sur ce continent, il y a cent ans, il y a 75 ans, et qui se poursuivent encore aujourd'hui, puisque ces deux dernières années ont été une période horrible pour l'Europe, pour la paix, pour la démocratie et pour les droits de l'homme.

Bien sûr, la guerre de la Russie contre l'Ukraine a ravivé les pires cauchemars des Européens, à savoir que la guerre peut revenir sur notre continent et, au nom de l'ADLE, je dis que nous ne devons pas renoncer à soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien, même si cela va prendre plus de temps que nous ne le voudrions.

La guerre a également provoqué un recul en matière de droits de l'homme et de démocratie en Russie. Comme cela a déjà été mentionné, la condamnation à 25 ans de prison de notre ami et partenaire de longue date, Vladimir Kara-Murza, est inacceptable. Être emprisonné pour avoir dit la vérité? Nous ne pouvons pas laisser faire cela. Et nous voyons cela dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe.

En tant qu'ADLE, nous organisons un événement parallèle le mercredi 26, au cours duquel nous examinerons ce que cette réaction brutale contre les défenseurs des droits de l'homme signifie pour les membres de leur famille. Les femmes, les enfants et les maris se battent tous pour les droits de l'homme de leurs proches. J'aimerais donc vous inviter à participer à notre événement parallèle.

En tant que Groupe, nous sommes très heureux d'apprendre que l'Union européenne ratifiera la Convention d'Istanbul dans les mois à venir, car pour l'ADLE, l'égalité des sexes, la justice entre les sexes et les droits des LGBT sont des indicateurs : lorsque l'atmosphère devient toxique pour les groupes minoritaires, pour les défenseurs des droits de l'homme, il ne faudra pas longtemps avant que nous soyons tous en danger.

Alors, oui, le Sommet de Reykjavik est une occasion unique pour nous tous de mettre le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'ordre du jour de tous nos citoyens. Comment pouvons-nous montrer aux nouvelles générations que nous pouvons protéger leurs droits ? Il ne s'agit pas seulement des droits de l'homme, mais aussi des droits sociaux, de la justice sociale, d'un meilleur climat pour tous.

Nous aimerions que le tribunal international ad hoc soit réellement encouragé, car nous devons vraiment lutter pour que justice soit rendue aux responsables de crime d'agression.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président – puisque c'est la dernière fois que je m'exprime au nom de l'ADLE, car je vais quitter l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – que j'ai beaucoup appris de vous tous ici dans cette salle, en particulier de ceux qui critiquent parfois notre position, car je pense que nous nous prouvons mutuellement que nous pouvons montrer aux nouvelles générations en Europe que nous pouvons discuter de nos désaccords mais qu'en fin de compte, nous pouvons être de bons ancêtres pour les générations futures qui veulent vivre dans la paix et la prospérité sur notre continent.

Merci, Monsieur le Président.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): *Merci à vous*, Madame STIENEN, pour votre contribution à cette Assemblée parlementaire et à ses travaux.

Les gens vont et viennent. C'est parfois la décision des électeurs, parfois de ceux qui ont été élus, et parfois de ceux qui ont dit qu'ils ne voulaient pas être réélus cette fois-ci.

Merci beaucoup pour toutes vos contributions, Madame STIENEN.

Vous avez, en effet, beaucoup d'amis ici dans tous les groupes politiques.

L'orateur suivant dans le débat sera M. Zsolt NÉMETH, de Hongrie. Il s'exprime au nom du Groupe des conservateurs européens.

Monsieur NÉMETH, vous avez la parole.

M. Zsolt NÉMETH (Hongrie, CE/AD, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Cher Monsieur POCIEJ,

Aujourd'hui, nous sommes tous des Varsoviens.

Je voudrais évoquer très brièvement trois questions : le 4e Sommet, le registre et le Kosovo.

Le 4e Sommet aura lieu dans trois semaines. Notre objectif principal est le renouvellement du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été le moteur de ce processus. Félicitations à tous ceux qui ont joué un rôle dans ce processus. Nous devons rester un moteur à l'avenir également.

Nous ne devons pas oublier qu'il nous a fallu 18 ans pour organiser ce sommet.

Nous avons une tâche importante à accomplir pour faire en sorte qu'il ne faille pas attendre encore 18 ans pour qu'il y ait un autre sommet du Conseil de l'Europe ; pour faire en sorte que ces sommets aient lieu tous les deux à quatre ans.

Ils doivent également clarifier, évidemment, certaines questions politiques substantielles très importantes entre les différentes organisations européennes, comme la division du travail entre le Conseil de l'Europe et la communauté politique européenne.

En ce qui concerne l'enregistrement des dommages causés par l'agression russe, je voudrais souligner qu'il s'agit là d'une réalisation potentielle essentielle à laquelle nous sommes confrontés en ce qui concerne la guerre et, en fait, l'ensemble du 4e Sommet.

Aucune impunité ne peut être permise. Tel est le message du registre.

L'obligation de rendre compte se traduira, espérons-le, par un accord partiel, ce qui est une nouveauté très importante.

De cette manière, le Conseil de l'Europe peut démontrer que nous sommes vraiment l'âme de l'Europe.

Enfin, en ce qui concerne le Kosovo, c'est une sorte de nuage qui s'approche dans le ciel du 4e Sommet.

Nous sommes tous conscients de l'instabilité qui règne dans les Balkans occidentaux, mais aujourd'hui encore, une réunion extraordinaire du Comité des Ministres a été convoquée pour une raison ou une autre.

J'attire votre attention sur les événements d'hier.

Les élections de la minorité serbe se sont déroulées avec un taux de participation de 3 % seulement, ce qui est un signe incroyable de l'instabilité existante.

Je pense que le dialogue entre Belgrade et Pristina est une valeur très importante. Le Conseil de l'Europe ne veut pas saper le succès de ce dialogue.

Chers collègues,

L'unité est une condition préalable à toute action, mais surtout aujourd'hui, avant le 4e Sommet. Nous devons y veiller et la préserver. C'est dans cette situation que nous devons faire preuve de la plus grande prudence. Elle est nécessaire dans les régions tendues comme les Balkans occidentaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur NÉMETH.

Le dernier orateur au nom des groupes politiques sera M. Bjarni ASGEIRSSON, d'Islande, qui s'exprimera au nom de la Gauche unitaire européenne.

Monsieur ASGEIRSSON, vous avez la parole.

M. Bjarni JÓNSSON (Islande, GUE, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Notre Assemblée parlementaire a été confrontée à des circonstances extraordinaires au cours des 14 derniers mois.

Nous avons réagi avec force et dans l'unité face aux ténèbres que l'invasion illégale de l'Ukraine a fait peser sur l'Europe. Des mesures rapides ont été prises pour expulser la Russie du Conseil de l'Europe à l'initiative de notre Assemblée. L'impulsion donnée par notre Assemblée pour soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien a été cruciale et de la plus haute importance pour unir l'Europe et les institutions internationales en soutien à l'Ukraine. La délégation ukrainienne à l'APCE a montré l'exemple à cet égard, alors qu'elle était la cible d'attaques brutales.

Le 4e Sommet n'aurait pas lieu si l'Assemblée parlementaire et son Président n'avaient pas pris l'initiative d'une manière impressionnante et unifiée.

L'ordre du jour du prochain Sommet de Reykjavik est basé sur les recommandations adoptées à l'unanimité par notre Assemblée à partir de l'excellent rapport de Mme Fiona O'LOUGHLIN sur le sommet.

La société civile a eu l'occasion de s'impliquer et d'apporter sa contribution. À la suite de ce processus ouvert, nos États membres en sont maintenant aux dernières étapes de la préparation du Sommet de Reykjavik. Le Sommet de Reykjavik produira des résultats importants. Un ensemble de principes pour la démocratie doit être adopté, ainsi qu'un réengagement à l'égard de nos valeurs. Le soutien à l'Ukraine, la responsabilisation de l'agresseur et la création d'un registre des dommages, le premier acte juridiquement contraignant de cette nature, seront au cœur du sommet.

La création de ce registre est extraordinaire et constitue le principal résultat de la conférence. Il s'agit d'une première étape nécessaire à la mise en place d'un mécanisme global pour les victimes de la guerre d'agression, qui permettra d'établir un état légal pour agir sur les crimes commis en temps voulu.

La situation des enfants touchés par la guerre sera discutée et il est important que la question d'un tribunal spécial soit abordée lors de la réunion.

Les États membres sont prêts à jouer un rôle important pour que la Russie réponde de ses atrocités.

Le Sommet de Reykjavik abordera la question de l'intelligence artificielle sous l'angle des droits de l'homme.

Les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe doivent en outre faire preuve de courage et de sagesse pour prendre l'initiative d'établir des droits en matière de protection de l'environnement et de prendre des mesures supplémentaires contre le réchauffement climatique.

Un cadre juridiquement contraignant pour garantir le droit à un environnement propre, sain et durable est essentiel.

Les Nations Unies ont déjà voté sur ce point, y compris un grand nombre de nos membres. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a plus que jamais rassemblé l'Europe pour qu'elle prenne en main son propre avenir. Nous pouvons y parvenir grâce à un multilatéralisme robuste, qui est l'arme contre l'unilatéralisme brutal.

Ce sommet nous permet de faire un premier pas sérieux vers l'unification de l'Europe.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci Monsieur JÓNSSON.

La parole est à M. Ruben RUBINYAN, de l'Arménie.

M. Ruben RUBINYAN (Arménie, PPE/DC): Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Dans son discours, Mme Petra STIENEN a souligné à juste titre le symbolisme du fait que nous commémorons aujourd'hui des atrocités horribles commises il y a plus de cent ans ; il y a environ 80 ans, il y en a eu d'autres et, tout récemment, une nouvelle vague d'atrocités s'est abattue sur notre continent.

C'est une illustration du fait que nous n'avons pas réussi à exterminer la haine et la guerre de notre continent.

Ce symbolisme comporte également une autre composante, à savoir les atrocités de l'avenir. Les atrocités que nous pouvons et devons au moins essayer de prévenir, afin que nous n'ayons pas à commémorer de futures atrocités dans de futurs hémicycles et de futures sessions.

Mon ami M. Aleksander POCIEJ a prononcé un discours émouvant sur le soulèvement de Varsovie et cela m'a rappelé qu'il y a eu en fait deux soulèvements à Varsovie.

Le premier fut le soulèvement du ghetto de Varsovie, le soulèvement des Juifs et des groupes ethniques confinés sur un petit territoire par une force, par un État qui les haïssait pour ce qu'ils étaient.

Malheureusement, en 2023, les Arméniens du Haut-Karabakh – des Arméniens, représentants d'un autre groupe ethnique qui ont été tués pour ce qu'ils étaient il y a cent ans – sont essentiellement contraints de vivre dans un ghetto, parce qu'hier, l'Azerbaïdjan a officiellement bloqué complètement le Haut-Karabakh, en installant illégalement un point de contrôle au début du corridor de Latchine, qui était censé relier l'Arménie au Haut-Karabakh.

Aujourd'hui, 120 000 personnes ont été prises en otage par un pays qui les déteste.

Cela intervient une semaine seulement après que le Président de l'Azerbaïdjan a déclaré publiquement que les Arméniens du Haut-Karabakh devaient soit accepter la citoyenneté azerbaïdjanaise, soit trouver un autre endroit où vivre.

Le fait qu'ils aient officiellement commencé hier à bloquer le Karabakh est une manifestation de l'intention génocidaire de l'Azerbaïdjan.

Chers collègues,

C'est probablement la cinquième ou sixième session au cours de laquelle je parle du risque auquel les 120 000 Arméniens du Haut-Karabakh sont confrontés.

Je ne parle pas d'un risque politique, je ne parle pas de risques pour leurs droits, je ne parle même pas d'un risque de guerre. Je parle du risque d'un véritable génocide.

J'espère que nous pourrons l'empêcher. J'espère que tous ensemble nous pourrons éviter d'avoir à commémorer d'autres atrocités à l'avenir, dans cet hémicycle ou dans d'autres.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur RUBINYAN.

J'appelle maintenant au débat M. Rafael HUSEYNOV, de l'Azerbaïdjan.

Vous avez la parole.

M. Rafael HUSEYNOV (Azerbaïdjan, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Le 27 janvier, dernier jour de travail de la première période de session, nous avons reçu de terribles nouvelles alors que nous étions à Strasbourg. L'ambassade d'Azerbaïdjan en République islamique d'Iran a fait l'objet d'une attaque armée qui a fait plusieurs morts et blessés.

Nous avons immédiatement préparé un document et un certain nombre de députés qui étaient encore présents ont signé cette déclaration écrite. Cependant, après la publication de ce texte sur le site web de l'Assemblée, les signatures des députés des États membres sous ce document ont commencé à augmenter rapidement. La Secrétaire Générale a également exprimé immédiatement sa sensibilité à cet événement indésirable. La première conclusion de cette solidarité active est qu'elle peut unir et mobiliser pour la lutte contre le mal.

L'Iran n'est pas un pays européen et n'est pas directement lié au Conseil de l'Europe. Néanmoins, l'Iran devient de plus en plus dangereux, et ces menaces sont directement dirigées vers un certain nombre de pays européens et le monde.

Et quelques mots sur une question très importante de ces derniers jours : au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés depuis la signature de la Déclaration trilatérale par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de l'Arménie, la partie azerbaïdjanaise n'a cessé d'attirer l'attention sur l'utilisation abusive de la route de Latchine par la partie arménienne, notamment à des fins militaires illégales, y compris pour la rotation du personnel des forces armées qui continuent d'être déployées illégalement sur le territoire de l'Azerbaïdjan.

Depuis août 2022, plus de 2 700 mines terrestres antipersonnel produites en Arménie en 2021 ont déjà été détectées dans certaines parties des districts de Latchine et de Kelbadjar en Azerbaïdjan. De toute évidence, toutes ces mines ont été déployées sur le territoire de l'Azerbaïdjan par la route de Latchine.

Compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité en raison de l'utilisation systématique et à grande échelle de la route à des fins illicites, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan a décidé d'établir des contrôles frontaliers sur la route entre Latchine et Khankendi, à son point de départ, à la frontière interétatique entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Cette décision est pleinement conforme au droit souverain de la République d'Azerbaïdjan de contrôler ses frontières tout en garantissant l'utilisation de la route de Latchine exclusivement aux fins envisagées dans la Déclaration trilatérale du 10 novembre 2020.

Par conséquent, nous rejetons fermement la déclaration du ministre des Affaires étrangères de l'Arménie datée du 23 avril sur les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour établir une frontière, un point de contrôle et un point de départ de la route entre Latchine et Khankendi, sur la frontière azerbaïdjano-arménienne. La

déclaration du ministre des Affaires étrangères de l'Arménie et le discours prononcé aujourd'hui par notre collègue arménien constituent une nouvelle tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Azerbaïdjan et sont inacceptables.

La mise en place d'un mécanisme de contrôle frontalier au point de départ de la route de Latchine permettra d'assurer la transparence du mouvement le long de la route, la primauté du droit et, par conséquent, la sécurité et la sûreté de mouvement.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je remercie M. Rafael HUSEYNOV.

La parole est à M. Oleksii GONCHARENKO, de l'Ukraine.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD): Je vous remercie. Merci beaucoup.

Chers collègues,

Nous vivons un moment historique. Pour la première fois dans l'histoire, un parlementaire ukrainien prend la parole dans cet hémicycle, non pas en tant qu'invité, mais en tant que parlementaire jouissant de tous les droits, avec une carte de vote dans les mains. C'est donc un moment historique pour nous. L'Ukraine est l'Europe. C'est ce que les meilleurs éléments de notre pays combattent en première ligne et je suis absolument heureux de ce moment. Je suis également heureux pour d'autres pays, pour la Géorgie et la Moldova, qui souhaitent devenir membres de l'Union européenne et dont les parlementaires sont ici aujourd'hui. C'est très symbolique et ce moment est très spécial pour moi et pour des millions d'Ukrainiens.

Mais ce que je veux vous dire, c'est que nous sommes les alliés des démocraties et que nos valeurs, la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, ont commencé – ces valeurs fondamentales – ici en Europe et à partir d'ici, elles ont conquis la plus grande partie du monde et je suis sûr qu'à l'avenir, elles conquerront le monde entier. Mais pour l'instant, pas le monde entier. Pour l'instant, nous constatons que lorsque nous sommes unis en tant que démocraties, les mêmes dictatures et autocraties se manifestent.

Il y a quelques semaines, le Président chinois, le Président Xi, a rencontré le Président Poutine à Moscou. De quoi pensez-vous qu'ils ont discuté ? Comment promouvoir la démocratie ? Comment promouvoir l'État de droit ou les droits de l'homme dans le monde ? Non, ils ont discuté de la manière de s'emparer de nos libertés. Comment faire du monde un monde de dictatures, où quelques hommes forts décideront de tout pour des milliers, des millions et des milliards de personnes. C'est quelque chose que nous ne pourrions jamais accepter et que nous devons combattre, et c'est pour cela que nous devons être unis ici pour combattre ces idées. Et vous avez vu la récente déclaration de l'ambassadeur chinois à Paris qui a dit, qui a remis en question la souveraineté de la République post-soviétique, comme cela a été dit.

Je tiens à vous rappeler que huit pays sur les 46 que compte le Conseil de l'Europe sont ce que l'on appelle d'anciennes républiques soviétiques et que presque tous les pays ont fait partie, à un moment ou à un autre, d'un empire quelconque. C'est inacceptable *[il poursuit son discours en français]*.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Président de l'Assemblée): Je voudrais adresser au Président Macron : « Un pour tous, tous pour un » (Alexandre Dumas, *Les Trois Mousquetaires*).

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD): Tous pour un, un pour tous : tel devrait être notre principe et notre devise.

Je demande donc à la France de déclarer l'ambassadeur chinois *persona non grata*.

Vous savez ce que les Ukrainiens ont dit aux navires de guerre russes ?

On devrait dire la même chose aujourd'hui à l'ambassadeur de Chine.

Remettre en cause notre souveraineté est inacceptable.

Nous devrions être suffisamment forts avec notre allié, les États-Unis d'Amérique, et d'autres pays.

Pendant des décennies, nous avons été dépendants, ici en Europe, de l'insécurité des États-Unis d'Amérique.

Nous sommes à nouveau dépendants.

Soyons donc avec eux ; lorsqu'ils sont défiés par la Chine, ne jouons pas de jeu.

La démocratie doit être unie.

Soyons unis, gagnons et laissons nos idées générales – la démocratie, les droits de l'homme – conquérir le monde entier.

Slava Ukraini [Gloire à l'Ukraine en ukrainien].

L'Ukraine est l'Europe.

Longue vie à la démocratie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur GONCHARENKO.

Je comprends vos sentiments positifs mais – comme je l'ai dit – il s'agit maintenant de l'hémicycle du Conseil de l'Europe, mais je comprends vos bons sentiments et je ne voudrais pas les gâcher.

Je donne maintenant la parole à Mme Boriانا ÅBERG, de la Suède.

Madame ÅBERG, vous avez la parole.

Mme Boriانا ÅBERG (Suède, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais remercier les rapporteurs et M. Aleksander POCIEJ pour son discours émouvant.

Encore un rapport d'avancement sans grand progrès à signaler. L'armée de Vladimir Poutine continue de massacrer des innocents en Ukraine. La semaine dernière, le régime de Vladimir Poutine a condamné l'opposant politique M. Vladimir Kara-Murza à 25 ans de prison dans une colonie pénitentiaire russe.

La situation dans le Caucase s'est aggravée. Le corridor de Latchine, seule route entre le Haut-Karabakh et l'Arménie, est toujours bloqué. Derrière le blocus, cent mille personnes souffrent. Il y a une pénurie de nourriture et de médicaments, y compris pour les enfants et les personnes souffrant d'affections de longue durée.

Depuis le début du blocus, plusieurs centaines d'habitants du territoire du Haut-Karabakh ont été bloqués en Arménie, parce qu'ils ne pouvaient pas traverser le corridor de Latchine.

Hier, l'Azerbaïdjan a déclaré qu'il installerait un point de contrôle dans le corridor de Latchine, ce qui constitue une violation flagrante de la déclaration trilatérale.

Monsieur le Président,

Nous célébrons aujourd'hui la journée de commémoration du génocide arménien. Nous commémorons le million et cinq cent mille victimes des massacres et de la famine commis par l'Empire ottoman.

Certains pourraient objecter qu'il est exagéré de mentionner le génocide arménien en parlant du blocus du corridor de Latchine. Non, ce n'est pas le cas.

Le fait d'infliger délibérément à un groupe des conditions d'existence qui entraînent sa destruction physique totale ou partielle est un élément essentiel de la définition du « génocide » figurant dans la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Le monde ne peut plus faire semblant d'ignorer la situation.

L'Union européenne a envoyé une mission civile à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le Parlement européen demande instamment à l'Azerbaïdjan de supprimer tout obstacle qui entraverait la liberté et la sécurité de circulation.

La Cour internationale de justice ordonne à l'Azerbaïdjan de le faire.

Une population civile souffre. Nous avons le devoir de lui garantir la jouissance des droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame ÅBERG.

La parole est maintenant à Mme Maja VUKIČEVIĆ du Monténégro.

Vous avez la parole.

Mme Maja VUKIČEVIĆ (Monténégro, NI): Merci, Monsieur le Président.

Je tiens d'abord à remercier M. Joseph O'REILLY et M. Ian LIDDELL-GRAINGER, ainsi que tous les membres de la mission d'observation des élections présidentielles au Monténégro, pour leur travail dévoué au cours des derniers mois.

Comme vous le savez tous, nous avons eu deux tours d'élections présidentielles : le premier s'est tenu le 19 mars, et le second le 2 avril de cette année, avec la participation de deux candidats, M. Đukanović, qui était soutenu par les forces rassemblées autour de son Parti démocratique des socialistes, et M. Milatović, qui a été soutenu au second tour par tous les partis de la majorité parlementaire.

Il est important de reconnaître que cette victoire des forces qui ont remporté les dernières élections législatives a marqué la fin d'une ère dans la politique monténégrine, et a conduit à la défaite finale du régime qui a gouverné le pays pendant plus de 30 ans. Je voudrais également souligner que l'un des éléments les plus importants de ce processus a été une transition pacifique du pouvoir, malgré plusieurs incidents qui ont suivi le processus électoral. Le nouveau président doit prendre ses fonctions le 20 mai, en prêtant serment devant les membres du Parlement.

En outre, je voudrais souligner la bonne coopération avec la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire. Les réunions que nous avons eues au Parlement du Monténégro ont été, à mon avis, très productives et utiles. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur tous les points, mais en ce qui concerne les recommandations formulées dans ce rapport, je pense que la plupart d'entre elles pourront être mises en œuvre à l'avenir.

Comme vous le savez, nous avons élu trois juges de la Cour constitutionnelle. Malheureusement, le quatrième candidat n'a pas obtenu suffisamment de voix, car l'opposition actuelle menée par le Parti démocratique des socialistes n'était pas prête à le soutenir. Cette question devra être résolue après les élections législatives.

Comme vous le savez, le Monténégro a certainement besoin d'une législation électorale renouvelée. La vérité est que nous avons eu des difficultés à trouver une solution commune, en raison de diverses obstructions, mais je pense que la question de la réforme de la législation électorale sera plus facile à résoudre après les élections législatives.

D'autre part, ce qui est préoccupant, c'est que certains représentants diplomatiques des pays occidentaux tentent d'influencer la situation politique au Monténégro et divers processus dans notre pays, y compris le processus de formation du gouvernement, négligeant ainsi la volonté des citoyens et agissant au-delà des principes de la pratique diplomatique. Tout le monde au Monténégro est attaché à la partie européenne de notre pays, mais en tant qu'État souverain, nous avons aussi la liberté des citoyens de choisir leurs propres représentants au parlement et au gouvernement.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous aurons bientôt des élections parlementaires, à l'issue desquelles le Monténégro disposera d'une majorité parlementaire stable. Je pense que la coopération entre le parlement et le gouvernement sera bien meilleure, de même que le fonctionnement général des institutions de l'État.

Une fois encore, je voudrais remercier l'Assemblée parlementaire et tous les collègues qui ont participé à cette mission d'observation et à la discussion d'aujourd'hui. Je suis convaincu que la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Monténégro sera encore meilleure à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame VUKIČEVIĆ.

La parole est à M. Bernard FOURNIER, de France.

Vous avez la parole.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Le prochain orateur est M. Bernard FOURNIER de la France.

Monsieur FOURNIER, vous avez la parole.

M. Bernard FOURNIER (France, PPE/DC): Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue M. Joseph O'REILLY pour son rapport qui rend bien compte des progrès accomplis par le Monténégro depuis son indépendance en 2006. En effet, que de chemin parcouru ! Dès 2007, le Monténégro a adhéré à notre Organisation puis a mis en place un système politique visant à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

Aujourd'hui, ces élections représentent un tournant particulier dans la mesure où elles marquent une alternance politique.

L'arrivée au pouvoir de Jakov Milatović rappelle combien les Monténégrins sont attachés aux valeurs du Conseil de l'Europe et marque leur volonté de se rattacher aux démocraties libérales occidentales. Je ne peux que m'en féliciter, d'autant plus que le Monténégro est engagé dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. Pour notre part, nous devons continuer à donner des perspectives européennes aux Monténégrins et à les soutenir dans les mises en œuvre de réformes qui s'avèrent indispensables.

Je voudrais tout d'abord évoquer l'enjeu de la lutte contre la corruption et la réforme du système judiciaire, qui restent des défis essentiels pour le Monténégro. Le GRECO a fait un certain nombre de recommandations pour améliorer l'indépendance du système judiciaire et établir un système de nominations qui permette de garantir cette indépendance. Malheureusement, la crise politique que traverse le pays depuis plus de deux ans a rendu difficile toute réforme. Aujourd'hui, il est nécessaire que les prochaines élections législatives puissent permettre de dégager une majorité stable, qui ne soit pas en conflit ouvert avec le pouvoir exécutif, et en particulier avec le Président de la République.

En outre, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui pointe des insuffisances en matière d'indépendance des médias.

Si les candidats ont bénéficié d'un égal accès aux médias, ceux-ci ont fait preuve de partialité dans leur couverture de la campagne, ce qui tend à montrer que les organes de presse sont particulièrement vulnérables à l'influence d'intérêts commerciaux et politiques.

Je souhaite que les prochaines élections législatives permettent de rassembler les Monténégrins autour d'un projet clair et que le rapprochement avec les démocraties occidentales ne soit pas source de tensions internes. Or, il existe un vrai risque que la Russie cherche à attiser les tensions dans le but de déstabiliser le pays. Je rappelle en effet que le Monténégro a été inscrit sur la liste des pays ennemis par la Russie en raison de son soutien aux sanctions occidentales prononcées à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

Je souhaite donc que le Monténégro soit en capacité de conjurer cette menace et de se rassembler autour des valeurs communes, et en particulier des valeurs du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci à vous, cher Monsieur FOURNIER.

Le prochain et le dernier orateur dans ce débat sera M. Damien COTTIER de la Suisse.

Monsieur COTTIER, vous avez la parole.

M. Damien COTTIER (Suisse, ADLE): Merci, Monsieur le Président.

Vous avez raison, Monsieur le Président : c'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mais il est vrai que c'est particulier aussi pour moi, comme représentant de la Suisse, de parler ici dans cette maison qui est la maison du Parlement européen. Je crois que cela montre bien, finalement, que tous les pays qui sont représentés ici se battent pour les mêmes valeurs : les valeurs d'État de droit, de démocratie et de droits de l'homme qui sont le fondement de notre institution. Les commémorations que nous avons faites tout à l'heure en début d'assemblée et le petit signe que nous portons tous aujourd'hui rappellent cela.

Au fond, comme l'a dit Simone Veil, l'Europe a été construite sur les cendres d'Auschwitz : c'est pour éviter que des drames ne puissent se reproduire que nous voulons défendre et promouvoir ses valeurs. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment réussi, mais il faut se battre encore plus pour ces valeurs, tout simplement parce que nous savons que les démocraties ne se font pas la guerre. Il faut donc renforcer notre activité et le sommet qui s'annonce doit être un moment qui permet d'aller dans cette direction.

L'un des éléments fondateurs de notre institution est la démocratie, et j'ai été très heureux de faire partie de cette délégation qui s'est rendue au Monténégro pour cette observation électorale, puisque c'est au cœur même des processus démocratiques ; nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en parler dans quelques semaines lors de la conférence qui se tiendra à Berne sur l'observation des élections en période de crise.

Nous devons féliciter le Monténégro qui est un pays qui a vraiment développé et déployé son esprit démocratique, nous avons vraiment pu le ressentir pendant cette période électorale, et aussi la manière dont la succession s'est faite, la reconnaissance immédiate de la victoire par la personne qui était en fonction et sa concession le soir même sont des éléments démocratiques très forts.

Et puis d'un autre côté, il y a un tas de choses qu'il faut encore continuer d'améliorer dans ce pays. Nous l'avons entendu : des tensions géopolitiques et des interventions de l'extérieur, des médias qui restent très polarisés, une corruption qui reste malheureusement forte dans ce pays, parfois une réticence à la coopération entre les différentes forces politiques et les différentes institutions, ou des problèmes de procédure comme la nécessité de réformer le code électoral, de composer différemment la commission électorale qui prend des décisions trop partisans, trop politisées, ou encore de compléter la Cour constitutionnelle. Cela a partiellement été fait, mais il faut continuer de travailler dans cette direction-là parce qu'elle n'est pas encore complète.

L'Assemblée parlementaire a fait confiance au Monténégro il y a quelques années en passant au processus postmonitoring : c'est une marque de confiance forte. Il faut absolument que ce pays continue sur cette voie. Et je le dis comme corapporteur de la commission de suivi, je suis sûr que c'est aussi l'avis de mon autre corapporteur M. Nicos TORNARITIS : il faut absolument que le Monténégro continue dans cette direction, qui l'amènera aussi à se rapprocher, et c'est son souhait, de l'Union européenne. Ce chemin est difficile, mais il faut continuer et nous sommes là aussi pour l'appuyer sur ce chemin.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): *Merci Monsieur COTTIER.*

Comme je l'ai dit, je dois maintenant interrompre la liste des orateurs.

Les oratrices et orateurs inscrits qui, présents dans l'hémicycle, n'auraient pu s'exprimer peuvent, dans les 4 heures, transmettre leur intervention dactylographiée au Service de la séance pour publication au compte rendu. Cette transmission doit être effectuée par voie électronique.

La parole est à M. Ian LIDDELL-GRAINER.

S'agit-il d'un rappel au règlement, Monsieur SEYIDOV ?

Un rappel au règlement est un rappel au règlement. Vous avez la parole.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Compte tenu du fait que les membres de l'Assemblée parlementaire ont mentionné à plusieurs reprises l'Azerbaïdjan et que mon nom...

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Non, désolé, ce n'est pas un rappel au règlement. Excusez-moi mais je dois vous interrompre, j'ai dû interrompre la liste des orateurs. Je sais que vous étiez le suivant sur la liste.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Monsieur le Président, je suis le chef de la délégation azerbaïdjanaise,

Je suis le chef de la délégation azerbaïdjanaise. C'est la deuxième fois...

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Excusez-moi, ce n'est pas un rappel au règlement. Désolé, Monsieur SEYIDOV.

Je donne maintenant la parole à M. Ian LIDDELL-GRAINER. Vous avez trois minutes pour répondre.

M. Ian LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni, CE/AD, Rapporteur ; Bureau de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur le Président,

Puis-je dire que c'est un débat intéressant.

Il y a beaucoup de choses ici et je vais essayer d'en passer quelques-unes en revue très rapidement.

Monsieur SCHENNACH, vous avez fait une très bonne remarque sur le corridor en Azerbaïdjan. Pour votre information, Mme Lise CHRISTOFFERSEN et moi-même avons convenu, en tant que rapporteurs, de nous rendre sur place dès que possible ; l'invitation a été envoyée à l'Azerbaïdjan aujourd'hui même.

M. Davor Ivo STIER a parlé des Balkans et de ce que cela signifie. D'autres personnes l'ont également mentionné.

Je pense qu'il est très important de se rappeler que nous sommes confrontés à un changement fondamental et potentiel avec le Kosovo, compte tenu de la situation avec la Serbie. C'est quelque chose que nous devons examiner longuement et attentivement.

Parfois – et je ne citerai pas de pays – vous pouvez avoir deux pays, vous les faites venir et ils passent tout leur temps à parler l'un de l'autre. Peut-être que c'est quelque chose de pertinent en ce moment, je ne sais pas.

La plupart des collègues ont ensuite eu une conversation très intéressante sur l'Ukraine en Europe. C'est évidemment un sujet qui nous préoccupe tous pour les raisons dont nous avons discuté en tant qu'Assemblée parlementaire, mais aussi en raison de la terrible situation imposée à l'Ukraine par la Russie.

Nous avons entendu de nombreux commentaires sur Reykjavik et sur la nécessité de nous renouveler.

Je pense qu'il est vital, Monsieur le Président, que nous maintenions la pression sur le Comité des Ministres et sur nos ambassadeurs ici présents, qui, je l'espère, nous écoutent. Nous sommes les représentants parlementaires élus, et ils sont nos représentants – il y a une différence subtile. Nous avons une légitimité, c'est pourquoi nous sommes ici, et c'est ce que nous représentons.

Monsieur le Président,

Nous avons également entendu parler de la manière dont nous devrions agir à l'avenir.

Un collègue ukrainien a dit en plaisantant qu'il était enfin ici à l'Union européenne, et vous avez répondu que c'était l'hémicycle aujourd'hui de l'Assemblée parlementaire, mais il y a une certaine synergie avec tout cela.

Il y a des gens qui souhaitent entrer dans l'organisation, d'autres qui ont un point de vue différent, mais je pense qu'il est important de se rappeler que nous sommes une organisation démocratique et que tout le monde a droit à son opinion.

J'ai écouté très attentivement les interventions de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à l'instant.

M. Samad SEYIDOV, qui fait partie de mon groupe, a exprimé clairement sa position et je sais que vous l'avez entendue, Monsieur le Président. C'est une position extrêmement difficile – certains diraient inextricable.

Combien de fois en avons-nous parlé au fil des ans ? Il est parfois difficile de savoir quoi dire, si ce n'est : continuez à parler, écoutez le point de vue de l'autre, même s'il est parfois compliqué de parvenir à une position.

En conclusion, au sujet du rapport, une collègue qui n'est plus à sa place a dit qu'il y avait eu peu de progrès.

Je pense qu'il y a eu des progrès. Peut-être pas toujours de la manière que nous souhaitons, Monsieur le Président, mais nous sommes une organisation démocratique. Le progrès doit être la voie à suivre et je crois que nous avançons.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Jacques LE NAY (France, ADLE): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

La commission ad hoc chargée d'observer l'élection présidentielle au Monténégro, à laquelle j'ai participé, conclut que les candidats ont pu faire campagne librement, dans un environnement où les libertés fondamentales étaient respectées. Une véritable mise en concurrence des candidats a ainsi été possible. Cette élection s'est déroulée dans le calme, bien que le ton se soit durci entre les candidats à l'approche du second tour.

De fait, le résultat de cette élection marque un tournant. Le Monténégro apparaît comme une démocratie de plus en plus mature. C'est la première fois, depuis l'introduction du multipartisme en 1990, qu'un président monténégrin n'est pas issu du Parti démocratique des socialistes. Cette alternance montre la solidité des institutions. Le président élu, Jakov Milatovic, s'est particulièrement engagé à lutter contre la corruption, défi majeur pour le pays. D'autres sujets comme l'indépendance des médias méritent une attention particulière. Je souhaite donc que le Conseil de l'Europe continue de soutenir le Monténégro.

En parallèle, depuis 2010, le Monténégro est officiellement candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Sur un total de 35 chapitres de négociation, 33 sont désormais ouverts, dont trois clôturés à titre provisoire. L'arrivée au pouvoir d'un président pro-européen permettra, je l'espère, d'avancer dans la voie de ces négociations. Les États des Balkans occidentaux ont vocation à rejoindre l'Union européenne et les électeurs du Monténégro viennent à cet égard d'adresser un message fort.

Toutefois, la victoire de Jakov Milatovic résulte d'une alliance de partis différents, qui partageaient l'objectif de mettre fin au règne du parti démocratique des socialistes. Des élections législatives anticipées, destinées à mettre fin à la crise politique que traverse le pays, auront lieu en juin prochain. Avec le scrutin proportionnel en vigueur au Monténégro, on peut craindre que les résultats de ces élections ne permettent pas de dégager une majorité claire qui donnera au futur gouvernement les moyens de mettre en œuvre sa politique.

Au-delà, je crains l'influence que peut exercer la Russie, qui voit d'un mauvais œil la volonté du Monténégro d'intégrer l'Union européenne. Pour tenter d'empêcher l'adhésion du Monténégro à l'OTAN, des militants pro-russes avaient en 2016 tenté un coup d'État qui avait heureusement échoué. Plus récemment, en août 2022, deux cyberattaques majeures ont frappé le Monténégro : elles ont été attribuées par les autorités à la Russie. Le Président Milatovic devra donc, comme l'avait fait son prédécesseur, contenir les tentatives de déstabilisation russes. Notre devoir sera de le soutenir.

Mme Emine Nur GÜNAY (Türkiye, NI): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Hayk MAMIJANYAN (Arménie, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Question time: Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secretary General of the Council of Europe

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur LIDDELL-GRAINER.

Le débat est maintenant clos. Le Bureau a proposé des renvois en commission pour ratification par l'Assemblée. Il n'y a pas d'objection à ces renvois ?

Je n'en vois pas. Les renvois sont donc approuvés.

Je passe ensuite à la page 25.

Je propose maintenant que les autres décisions du rapport d'activité soient ratifiées. Y a-t-il des objections ?

Si ce n'est pas le cas, je poursuis mon ordre du jour.

Nous sommes donc arrivés à l'heure des questions de notre Secrétaire Générale, Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ.

Plus tôt dans la matinée, elle a quitté le Conseil de l'Europe pour discuter de questions importantes à Luxembourg avec le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne. Elle est maintenant de retour.

Je vous souhaite la bienvenue, Madame PEJČINOVIĆ-BURIĆ. Vous avez, comme toujours, la gentillesse de répondre aux questions de nos délégués.

Nous allons d'abord prendre cinq questions des groupes politiques, une par une. Ensuite, je les regrouperai trois par trois. Nous verrons à combien de questions vous pouvez répondre.

Plus vous serez brefs, plus nous pourrons répondre à un grand nombre de questions.

J'appelle d'abord M. Frank SCHWABE à poser une question, qui s'exprime au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Monsieur SCHWABE, vous avez la parole pendant 30 secondes.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Madame la Secrétaire Générale,

Nous avons décidé ce matin de tenir un débat d'actualité sur la Moldova et non sur le corridor de Latchine car nous voulons présenter un rapport en juin, mais je voudrais vous interroger sur la situation. Il y avait plusieurs collègues pour en discuter. Quelle est la situation ? Quelles sont les préoccupations ? Que pouvons-nous faire ? Comment pouvons-nous prévenir une crise humanitaire dans la région ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur SCHWABE.

Madame la Secrétaire Générale ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Je vous remercie pour cette question. Comme vous l'avez dit, je ne peux que partager votre inquiétude. L'établissement d'un point de contrôle azerbaïdjanais sur le corridor de Latchine, qui était déjà sujet à caution en raison de la liberté de circulation qui y régnait, constitue certainement une nouvelle détérioration de la situation dans cette région. Cela ne contribue certainement pas à renforcer la confiance et à réduire les tensions.

J'ai clairement exprimé mon point de vue en décembre, lorsque le corridor de Latchine a été bloqué pour la première fois. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit. J'appelle à la nécessité de rétablir la libre circulation le long du corridor de Latchine. En parallèle, nous avons également la Cour qui a pris une mesure provisoire à ce sujet. C'est une raison de plus pour aller dans le sens d'une libération.

Je ne peux que dire qu'il doit être libéré, car la situation humanitaire et d'autres questions étaient déjà inquiétantes il y a quelques mois. Aujourd'hui, avec ce blocus total, je pense que la situation des personnes vivant dans cette région dépasse l'imagination.

D'autre part, j'aimerais vraiment lancer un appel aux deux parties, car les deux parties se sont récemment rencontrées, ont discuté à un niveau très élevé et se sont engagées à œuvrer pour la paix dans la région.

Je ne peux que mentionner, depuis cette position, depuis cette institution, qui a été si souvent évoquée aujourd'hui, comment tout a commencé, quel est le premier article de nos statuts : nous sommes des organisations de paix. Par conséquent, nous ne pouvons qu'appeler nos États membres à rétablir la paix.

Permettez-moi de vous rappeler une chose : lorsque les deux pays ont été admis au Conseil de l'Europe, ils ont tous deux accepté de travailler à la résolution de leurs problèmes de manière pacifique. Je ne peux qu'appeler et rappeler cette promesse qui a été faite dans le passé.

Il va sans dire que c'est une chose que je réitère toujours. Il faut que tous les organes du Conseil de l'Europe puissent se rendre dans toutes les régions couvertes par nos États membres – y compris celle-ci, je l'espère. Je sais que certains organes souhaitent se rendre sur place pour obtenir des informations de première main, car ce que nous avons entendu d'un côté ou de l'autre était contradictoire. Je pense que la meilleure façon de résoudre ce problème, de comprendre ce qui se passe réellement là-bas, serait de s'y rendre, de permettre à nos organes d'être sur place, notamment la Commissaire aux droits de l'homme et la délégation de l'APCE. Il faut être en mesure de se rendre sur place et d'évaluer la situation. Cela fait maintenant un moment que cela n'a pas été possible, que ces organes n'ont pas obtenu l'autorisation de s'y rendre. Il faut que cela change. C'est la seule façon pour nous d'avoir un impact et de prendre de bonnes décisions.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Secrétaire Générale, la question suivante vient de Mme Elvira KOVÁCS de Serbie au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Madame KOVÁCS, vous avez 30 secondes.

Mme Elvira KOVÁCS (Serbie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Madame la Secrétaire Générale, 25 ans après l'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la situation dans le domaine des droits des minorités a changé, suite aux changements sociaux et politiques dans le monde. Outre le fait que le Conseil de l'Europe fonctionne assez bien en tant qu'organisation normative et qu'il dispose d'un pouvoir de référence normative, comment voyez-vous la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en tant qu'instrument possible pour réduire la politisation des questions relatives aux minorités nationales ? Comment le tandem de suivi composé d'un comité politique et d'un comité d'experts jouant un rôle consultatif pourrait-il s'attaquer à cette politisation ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame KOVÁCS.

Madame la Secrétaire Générale ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Je vous remercie d'avoir mentionné l'un des deux textes les plus importants dans le domaine des minorités.

L'un est en effet celui dont nous célébrons le 25e anniversaire de l'entrée en vigueur, à savoir la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. L'autre, également importante, est la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Permettez-moi de dire qu'afin de rendre le travail sur les minorités plus efficace, nous avons réformé le travail de suivi des deux organes, et je pense que d'après le document que je vous ai envoyé récemment sur la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, vous verrez qu'elle s'est améliorée depuis que nous avons mis en place ce suivi conjoint des deux conventions.

Mais vous avez raison : le renforcement du respect des droits des minorités, bien qu'il s'agisse d'une priorité pour l'organisation, est confronté à plusieurs défis. Le nationalisme extrême et la xénophobie dans certaines parties de l'Europe, et cela n'a pas aidé à traverser la pandémie, où ce sont vraiment les minorités et d'autres groupes plus vulnérables dans les sociétés qui ont vu la plus grande douleur et les plus grands problèmes parce que leurs droits n'étaient pas conformes à leurs besoins, alors que je dois souligner que dans toutes les circonstances, y compris celles très difficiles comme lors de la pandémie, nos normes doivent s'appliquer.

Je voudrais donc dire que nous devons travailler sur les droits des minorités, car on dit souvent que la façon dont vous traitez les minorités, qui sont en fait les éléments les plus faibles de la société, détermine la force de votre démocratie.

J'espère donc que nous pourrions tous ensemble travailler à la mise en œuvre de ces deux traités importants sur les droits des minorités afin de renforcer notre démocratie, de mieux protéger les minorités et de mieux les intégrer dans les sociétés dans lesquelles nous vivons.

Nous disons toujours que l'inclusion est importante et cela couvre également les droits des minorités.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

La question suivante est posée par Mme Stephanie KRISPER, de l'Autriche.

Madame KRISPER, vous avez la parole.

Mme Stephanie KRISPER (Autriche, ADLE, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Chère Secrétaire Générale, le Sommet de Reykjavik est une occasion précieuse de servir de point de départ au renforcement des droits de l'homme et de la démocratie, mais le passé du sommet nous a conduits, au sein de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, à nous inquiéter de l'omission de certaines questions, telles que l'état d'avancement d'une commission sur la démocratie, l'omission d'une nouvelle

génération de droits de l'homme importants, par exemple sur les questions environnementales, et l'absence de discussion suffisante sur la création d'un tribunal chargé d'enquêter sur le crime d'agression prétendument commis par la Fédération de Russie et sur l'engagement des poursuites à cet égard.

Ma question est donc la suivante : quel résultat le sommet devrait-il avoir pour vous ? En d'autres termes, une fois le sommet terminé, quel résultat aimeriez-vous voir dans les journaux pour que les citoyens des États membres du Conseil de l'Europe sachent qu'ils peuvent compter sur le Conseil de l'Europe en tant que force protectrice de leurs droits de l'homme ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie de votre attention.

Madame la Secrétaire Générale ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Eh bien, nous en sommes maintenant au stade où l'ordre du jour est plus ou moins fixé et où les résultats attendus sont décidés par notre Comité des Ministres, de sorte que si cette question m'avait été posée il y a quelque temps, je préférerais vous faire part de ce que j'aurais aimé voir. Mais aujourd'hui, je pense que ce qui est important, c'est que nous ayons un sommet et quelqu'un a mentionné que c'était seulement le quatrième sommet dans notre longue histoire de 74 ans, et au cours des 17 dernières années, nous n'avons pas eu de sommet. À cet égard, permettez-moi de vous féliciter, Assemblée parlementaire, de nous rappeler régulièrement la nécessité d'organiser un sommet. En effet, lorsqu'on m'a demandé quelle serait la raison la plus importante de convoquer un sommet, j'ai répondu que ce serait l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme. Entre-temps, malheureusement, nous avons eu une guerre en Europe, la guerre d'agression contre l'Ukraine, et il n'a été possible d'aborder qu'un certain nombre de questions qui sont en train de changer en Europe ou qui doivent être changées en Europe, y compris les priorités du Conseil de l'Europe, de sorte que nous y sommes finalement arrivés, et que dans trois semaines plus ou moins, nous aurons un sommet.

Maintenant que nous y sommes, permettez-moi de dire que ce que je pense, c'est que la question de savoir comment nous pouvons soutenir notre État membre, l'Ukraine, est au premier plan et que le seul moyen, à part quelques autres que nous faisons depuis plus d'un an, est d'aborder la question de la responsabilité. Et si vous me demandez quelle serait l'une des questions importantes à enregistrer et à traiter, je dirais la responsabilité et le registre, parce que même si nous n'aurons peut-être pas tout ce que nous pensions au début pour la responsabilité, sachez que si nous acceptons le registre, et les députés du Comité des Ministres ont déjà accepté de permettre la formation, et dans de larges accords partiels, la création du registre.

Nous espérons que cette décision sera prise avant le sommet et qu'il s'agira du premier document juridiquement contraignant sur la responsabilité de la Fédération de Russie en Ukraine. Et je pense que si nous y parvenons, nous mériterons vraiment de faire les gros titres et d'occuper une place très importante. Et pas seulement parce qu'il s'agit de cela, mais parce que ce serait le cas et je pense qu'en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, nous sommes là pour protéger les citoyens et, en fait, le registre est vraiment centré sur les victimes. Comme il a été dit, malheureusement, chaque jour les victimes tombent et cela monte et nous devons immédiatement, de toute urgence, aborder cette question afin que les victimes qui sont là puissent déposer leurs demandes pour les pertes morales ou matérielles qu'elles ont subies et, bien sûr, ce n'est que la première partie de l'indemnisation, un mécanisme d'indemnisation global à décider. Il s'agit donc certainement d'un registre.

Ensuite, un point très important pour l'organisation et qui a été discuté assez longuement par cette Assemblée est ce que nous appelons déjà les anciens défis. Ils ne sont pas si anciens, mais ils le sont suffisamment pour que nous décidions d'inverser les problèmes que nous rencontrons. L'un d'entre eux est le recul de la démocratie, dont nous avons été témoins en Europe et qui est antérieur à la pandémie et à la guerre en Ukraine. Nous avons donc certainement besoin que nos dirigeants se rencontrent et s'engagent à nouveau à respecter les valeurs et les normes, car ce dont nous avons besoin, c'est d'une volonté politique. Nous avons les moyens. Les moyens sont les normes du Conseil de l'Europe, qui s'incarnent dans 223 conventions ou autres traités. Et un autre, bien sûr, lié à cela, l'exécution des jugements. En général, il s'agit de renforcer le système des conventions, mais ce que les citoyens voient le plus, je pense, c'est que si la Cour européenne rend un arrêt, cet arrêt est une obligation pour tous les États parties, et donc pour tous nos États membres de s'y conformer, c'est-à-dire de les mettre en œuvre.

Ensuite, bien sûr, les nouveaux défis - et ils ont déjà été abordés aujourd'hui dans différents contextes - les nouveaux défis et je pense que quelqu'un a dit ce que les jeunes et la jeune génération attendent de nous, mais je dirais que ce n'est pas seulement la jeune génération : Je pense que tout le monde attend quelque

chose de nous. Par exemple, l'environnement et les droits de l'homme : la Cour est saisie d'affaires portées par des femmes âgées qui estiment que les gouvernements ne protègent pas suffisamment leurs droits et, bien sûr, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme.

S'il y a un premier titre que j'aimerais voir, ce serait vraiment le registre, mais immédiatement après, que nous nous réengagions à respecter les valeurs, que nos dirigeants changent vraiment, vraiment, dans un avenir proche, afin d'inverser le recul démocratique et de mettre en œuvre les jugements des tribunaux. Mais, bien sûr, d'autres questions seront abordées lors du sommet, comme la coopération avec l'Union européenne. Le président l'a mentionné ce matin, j'ai répondu à leur invitation, le ministre président de l'Islande et moi-même, nous avons une réunion informelle avec les ministres avant leur réunion régulière du conseil des affaires étrangères, et vraiment, je peux vous assurer que le registre a été massivement soutenu, parce qu'il est compris comme un mouvement très important pour la responsabilité, et je pense que nous partageons tous le point de vue que la responsabilité est la seule voie pour obtenir la paix et la justice en Ukraine, et je pense que c'est ce dont nous avons besoin et c'est ce que nous voulons atteindre.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

J'ai oublié de dire que la question de Mme Stephanie KRISPER était au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

C'est maintenant au nom du Groupe des Conservateurs européens que Mme Nicole HÖCHST, d'Allemagne, va poser sa question.

Madame HÖCHST, vous avez 30 secondes.

Mme Nicole HÖCHST (Allemagne, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Madame la Secrétaire Générale, chère Madame BURIĆ,

J'ai en fait deux questions à vous poser personnellement. Envisagez-vous de vous représenter pour un second mandat ? Et si oui, pourquoi ?

Et deuxièmement, quel est votre point de vue sur l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Madame la Secrétaire Générale ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Eh bien, j'ai encore une bonne partie de mon mandat devant moi, donc je n'ai pas encore décidé. Vous pouvez me croire, mon mandat était tout sauf ordinaire, et je pense que ce qui s'est déjà passé au cours de ce mandat, y compris le sommet qui est à venir, est extraordinaire.

En ce moment, je suis très occupée à préparer tout ce qui est nécessaire de notre côté. J'aurai donc tout le temps nécessaire jusqu'à ce que le moment soit venu de déposer ma candidature pour le second mandat.

En ce qui concerne la candidature que j'ai reçue, je peux vous dire quel est mon rôle dans ce dossier. L'année dernière, lorsque j'ai reçu la candidature, je l'ai transmise au Comité des Ministres en moins d'une semaine. Voilà donc le rôle que j'ai joué dans ce dossier.

Le travail principal doit maintenant être effectué par les deux organes statutaires : l'un est actuellement discuté au sein du Comité des Délégués des Ministres, et l'autre par l'Assemblée parlementaire. Et à nouveau par le Comité des Ministres. Je dirais donc que le processus a commencé et que nous devons suivre les règles en vigueur.

Le seul message que je pourrais faire passer est que nous devons travailler dans la région afin de préserver la paix et la stabilité, et je pense qu'en voyant la guerre qui fait rage en Ukraine, nous ne devrions jamais penser qu'elle ne pourrait pas avoir des retombées dans d'autres régions, les Balkans occidentaux étant l'une d'entre elles.

Je pense donc que, quelle que soit la décision que nous prendrons – et nous avons déjà pris certaines mesures –, elle devra être très prudente et il faudra garder à l'esprit que nous avons vraiment besoin de l'adhésion de tous pour aller de l'avant.

Quelqu'un m'a dit l'autre jour que si les pays de la région avançaient, tous les autres en bénéficieraient également, pour qu'effectivement tous puissent faire partie de ce processus. Voilà donc ma réponse à votre question très importante.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Madame la Secrétaire Générale, la dernière question au nom des groupes politiques vient de M. George KATROUGALOS, de Grèce, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. George KATROUGALOS (Grèce, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Secrétaire Générale, cela fait déjà plus d'un an que la Russie a envahi l'Ukraine et les seules initiatives diplomatiques de paix sur la table viennent de la Chine et du Brésil.

Pensez-vous qu'il s'agit d'une situation normale ? Devrions-nous essayer de formuler une proposition diplomatique ? Une proposition européenne ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Madame la Secrétaire Générale.

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): L'agression contre l'Ukraine a lieu en Europe et, à cet égard, vous avez raison : il s'agit d'une guerre menée en Europe.

Mais malheureusement, cette guerre qui dure depuis trop longtemps a un impact mondial. Ainsi, je pense que l'inflation s'est répandue partout : les prix de l'énergie, la réduction des approvisionnements, les obstacles aux voies de transport et ainsi de suite. On ne peut donc qu'admettre qu'une très grande partie du monde est déjà affectée d'une manière ou d'une autre par ce problème. Je ne suis donc pas surpris que certains pays souhaitent la paix.

Mais je pense que notre position selon laquelle nous avons besoin d'une paix juste – je viens d'expliquer ce qu'est pour moi une paix juste – consiste à demander des comptes pour les horribles crimes de guerre et autres crimes qui se produisent en permanence en Ukraine. Tant que nous n'aurons pas réglé ce problème, nous ne pourrions pas parler de paix. J'espère donc que l'Ukraine gagnera cette guerre et qu'il y aura une paix juste, car si nous optons pour une paix qui n'est pas durable, je pense que ce ne serait pas une bonne voie à suivre.

De notre côté, je pense que nous avons déjà exprimé sur la paix, mais nous l'avons fait par le biais de la responsabilité, et je suis tout à fait d'accord pour dire que nous pourrions aller plus loin, mais je pense qu'il faut commencer par la responsabilité, et voir combien de pays rejoindront le registre.

Permettez-moi de vous rappeler que le travail sur le registre est très important parce que non seulement les États membres du Conseil de l'Europe peuvent y adhérer en tant qu'observateurs du Conseil de l'Europe, mais aussi n'importe quel pays dans le monde. Et à condition que nous ayons une grande coalition de volontaires pour signer le registre, je pense que nous pouvons espérer avoir un effet dissuasif sur la Fédération de Russie.

Je pense donc que nous devons travailler à une paix juste et durable. Nous faisons notre part, mais bien sûr, si la situation le permet, nous pourrions à l'avenir faire un pas de plus.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

Nous manquons de temps, mais je vais permettre encore trois questions et vous pourrez y répondre. Je vais les prendre ensemble : la première question vient de M. Samad SEYIDOV de l'Azerbaïdjan.

Monsieur SEYIDOV, vous avez 30 secondes.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Madame la Secrétaire Générale,

Malheureusement, nous attendons toujours des informations de la partie arménienne sur le sort des 4 000 Azerbaïdjanais disparus après la première guerre du Karabakh.

Même dans les rapports qui ont été présentés au Conseil de l'Europe, ce nombre a été mentionné. Mais comment le Conseil de l'Europe peut-il convaincre l'Arménie d'ouvrir le rideau du secret sur le sort de ces pauvres gens ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci Monsieur SEYIDOV.

La question suivante est posée par M. Francesco SORBARA du Canada.

Monsieur SORBARA, vous avez 30 secondes.

M. Francesco SORBARA (Canada): Merci Monsieur le Président.

Madame la Secrétaire Générale,

Nous considérons l'association du Canada à l'Assemblée parlementaire comme un élément important des initiatives diplomatiques de notre parlement et de notre engagement en Europe.

J'aimerais vous demander, Madame la Secrétaire Générale, comment vous envisagez le rôle d'observateurs comme le Canada ?

Comment pensez-vous que les observateurs peuvent apporter une contribution plus significative aux travaux de l'APCE, en particulier en ce qui concerne des questions importantes telles que la guerre en Ukraine ?

Merci, Madame la Secrétaire Générale.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur SORBARA.

La dernière question est posée par M. John HOWELL du Royaume-Uni.

Monsieur HOWELL, vous avez 30 secondes.

M. John HOWELL (Royaume-Uni, CE/AD): Je vous remercie.

Madame la Secrétaire Générale, nous avons entendu ce matin qu'il y aurait de futurs sommets, et un appel à de futurs sommets également.

Pouvez-vous nous dire sur quoi ils vont se concentrer, que nous ne pouvons pas traiter lors de ce seul sommet ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur HOWELL.

Madame la Secrétaire Générale, pourriez-vous répondre à ces trois dernières questions ?

Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ (Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe): Commençons par les personnes disparues.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que dans toute guerre, il y a toujours des personnes disparues. Je peux vous dire que cette question est soulevée dans différents États membres et je sais à quel point elle est douloureuse pour les familles. Vous avez donc raison : nous devons savoir où se trouvent les personnes disparues.

Je ne peux donc qu'insister sur le fait que partout – et pas seulement dans le cas de la guerre que vous avez mentionnée – nous devons nous pencher sur toutes les violations des droits humains commises pendant les conflits et que ce n'est qu'en le faisant que nous pourrions avancer. Je pense que cela fait partie du processus de construction de la confiance à long terme. Permettez-moi de dire que le Conseil de l'Europe est actif en termes de mesures de construction de la confiance dans différents domaines, comme cela a été le cas par exemple en mars dernier à Istanbul concernant l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je pense donc que nous devrions continuer à travailler sur toutes les questions pertinentes pour la paix et pour reconnaître réellement les droits fondamentaux des familles à savoir où sont leurs défunts et à les enterrer.

Pour ce qui est de ce que les observateurs peuvent faire de plus pour l'APCE – pour le Conseil de l'Europe – je me félicite que nous ayons comme observateurs de grands pays qui peuvent vraiment faire connaître les conventions importantes ayant une portée mondiale, notamment en matière de cybercriminalité, de violence à l'égard des femmes, et d'autres, aux pays voulant y adhérer, mais aussi dans d'autres parties du monde. Et ce, car les normes qui sont émises par le Conseil de l'Europe sont les normes de référence pour le monde entier.

Il s'agit donc certainement de l'une de ces normes.

En ce qui concerne les conventions, le Canada participe à la nouvelle Convention sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, et nous pouvons donc certainement demander que le Canada adhère davantage aux autres conventions ouvertes du Conseil de l'Europe.

Pour le reste, et en particulier en ce qui concerne l'Ukraine, nous avons bien sûr, je ne l'ai pas mentionné, un plan d'action pour l'Ukraine que nous avons revu sur la résilience, la reconstruction et le redressement, qui s'attaque aux problèmes actuels pendant la guerre, mais qui projette aussi ce dont l'Ukraine aura besoin à l'avenir.

C'est pourquoi je ne peux que demander aux observateurs, y compris au Canada, de participer au financement de ce travail important, car l'Ukraine aura besoin de beaucoup de choses une fois que la paix y sera rétablie. Le Conseil de l'Europe apporte son expertise sur la façon de travailler en temps de guerre, en particulier concernant le système judiciaire et le procureur général, mais aussi sur la façon de préparer l'Ukraine à son adhésion future à l'Union européenne et, en général, sur la façon d'avoir une société inclusive et pacifique à l'avenir.

Il est donc certain que le financement du plan d'action serait très nécessaire.

Enfin, la dernière chose que les pays observateurs pourraient faire au sein du Conseil de l'Europe, et non des moindres, serait de s'inscrire au registre, car nous avons investi beaucoup de temps avec l'Ukraine – et vous conviendrez que rien pour l'Ukraine ne devrait être fait sans l'Ukraine. Nous avons donc beaucoup impliqué l'Ukraine dans l'élaboration du registre, mais aussi d'autres pays comme le Canada, les États-Unis et le Japon, qui pourraient figurer dans le registre. Je pense qu'il serait symboliquement très important que les grands pays observateurs rejoignent le registre dès sa création, car cela constituerait un message fort pour l'Ukraine et pour les autres pays du monde qui partagent les mêmes valeurs et la même position à l'égard de cette guerre d'agression, et ce serait certainement très important pour la création du registre lui-même.

Pour ce qui est de la dernière question concernant la manière dont nous traitons les nombreuses bonnes propositions avancées par l'Assemblée parlementaire, la société civile, le groupe de réflexion de haut niveau et d'autres personnes qui ont été aimablement invitées à donner leur avis à ce sujet, je suis sûre que ce sommet aura des résultats très significatifs. Toutefois, tout ce que nous souhaiterions n'y est pas inclus.

L'une des propositions du groupe de réflexion de haut niveau était d'organiser des sommets plus réguliers, c'est-à-dire de fixer une certaine fréquence pour les sommets. Je souhaiterais que nous ayons des réunions vraiment régulières tous les cinq ans, car cela nous permettrait d'évaluer ce que nous faisons correctement et ce que nous devons réajuster. Et je pense qu'il est important de s'engager au plus haut niveau pour mettre en œuvre toutes les normes dont nous disposons. Et en particulier en temps de guerre, en temps de changement géopolitique, en temps de mouvements anti-droits dont nous sommes témoins dans le monde entier.

Je ne peux donc que dire que ces propositions, qui ne seront pas à l'ordre du jour à Reykjavik, demeureront d'actualité et nous pourrons voir ce que nous pouvons faire après ou à l'avenir à ce sujet.

Mais je pense que le plus important est que nous nous attaquions vraiment à la question qui nous occupe, à savoir, l'environnement et les droits humains.

Je pense que ces trois ou quatre dernières années, du moins depuis que je suis ici, j'ai pu constater un énorme regain d'activités, en commençant par l'Assemblée parlementaire, mais aussi avec les présidences suivantes qui ont commencé avec la Géorgie, puis avec l'Allemagne et la Grèce ; avec le secteur de la jeunesse, les parties prenantes ; avec la Cour qui organise également des conférences sur ce sujet, je pense que l'environnement et les droits humains sont présents, et je parlerai également mercredi sur cette question particulière.

Je pense donc qu'il y a des moyens de s'attaquer à ce problème. La véritable raison pour laquelle il n'y a pas eu de telles propositions ne sera pas prise en compte par le sommet, mais nous ne devons pas baisser les bras.

Nous devons travailler pour que l'esprit et l'idée sous-jacente soient appliqués, mais pour certaines choses, qui sait, peut-être que nous serons désormais plus intelligents et que nous organiserons des sommets plus souvent, et que certaines de ces choses pourront être prises en compte à l'avenir si les sommets sont convoqués.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Générale.

Votre conseil d'être plus intelligent que nous ne l'avons été est un défi, mais nous ferons de notre mieux.

Permettez-moi de vous remercier d'avoir répondu aux questions de nos collègues aujourd'hui et de vous féliciter encore une fois de plus d'avoir eu le courage, avec notre Assemblée parlementaire, de dire oui, nous allons organiser un sommet des chefs d'État et de gouvernement, et il aura lieu.

Je suis heureux que vous nous ayez donné l'espoir que les résultats attendus seront utiles et que notre sommet fera la une des journaux.

Merci beaucoup, Madame PEJČINOVIĆ-BURIĆ, d'avoir travaillé si dur pour notre Organisation.

J'ai également constaté qu'une autre personne importante élue par cette Assemblée parlementaire est arrivée dans notre hémicycle, Mme Dunja MIJATOVIC, notre Commissaire aux droits de l'homme.

J'ai le plaisir de vous accueillir ici, Dunja, car c'est le moment où vous allez présenter votre rapport annuel pour 2022, présentation qui sera suivie d'un échange avec les parlementaires.

Permettez-moi d'abord de dire quelques mots, chère Madame MIJATOVIC,

L'année dernière, 2022, a été particulièrement chargée pour vous, avec des visites notamment en Arménie, en Azerbaïdjan, en République tchèque, en République de Moldova, en République slovène, dans les Balkans occidentaux et, bien sûr, en Ukraine, où vous vous êtes rendue à deux reprises en mai 2022, et plus récemment en février et mars de cette année, où votre visite s'est concentrée sur la situation des enfants ukrainiens transférés en Russie ou dans les territoires occupés par les Russes.

Il s'agit d'une question extrêmement choquante dont notre Assemblée parlementaire débattrait également dans le courant de la semaine.

Vous avez également fait des déclarations sur la situation déplorable des droits de l'homme des Tatars de Crimée.

À l'issue de cette visite, vous avez publié une déclaration appelant à une action urgente et à des mesures concrètes, notamment un mécanisme de réunification des enfants avec leurs familles ou leurs tuteurs légaux, ainsi qu'une plus grande clarté concernant les entités et les procédures en place pour aider les familles et les enfants.

Votre travail, Madame la Commissaire, chère Madame MIJATOVIC, est essentiel pour éveiller les consciences sur les violations des droits de l'homme et tirer la sonnette d'alarme, quel que soit le pays où elles se produisent.

Ce n'est pas agréable, mais nous devons être réalistes : il y a beaucoup de violations des droits de l'homme dans nos 46 États membres. Vous êtes là pour être le chien de garde de notre Organisation.

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour tout le bon travail accompli jusqu'à présent, et pour votre étroite coopération avec notre Assemblée, et avec moi personnellement.

Je ne vais pas vous voler plus de temps, Dunja, vous avez la parole pour présenter votre rapport annuel.

Nous l'attendons avec impatience.

Address: Annual activity report 2022 by the Council of Europe Commissioner for Human Rights (CommDH(2023)11)

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Merci, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Chers collègues,

C'est, comme toujours, un grand plaisir et un honneur d'avoir l'occasion de vous informer sur le travail que j'ai mené et que je mène avec mon équipe, mais aussi d'avoir l'occasion d'échanger des points de vue et de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

L'année 2022 restera dans les mémoires comme l'année des atrocités de masse sur le sol européen. Il y a exactement 14 mois aujourd'hui, le peuple ukrainien s'est réveillé au son des explosions et des bombardements. Depuis plus de 400 jours, les forces russes tuent, blessent et déplacent des dizaines de milliers de personnes, dont de nombreux enfants. L'attaque militaire russe contre l'Ukraine a entraîné des violations graves et massives des droits de l'homme et du droit humanitaire international, avec des effets désastreux sur la jouissance de pratiquement tous les droits de l'homme par les habitants de l'Ukraine. Bien entendu, elle a touché l'ensemble de l'Europe et au-delà.

Depuis le début de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, mon bureau et moi-même nous sommes engagés à répondre à ses conséquences en matière de droits de l'homme sur la base du mandat qui m'a été confié, mais bien plus encore. Au début du mois de mars de l'année dernière, nous avons mené six missions d'urgence dans des pays voisins de l'Ukraine accueillant des personnes fuyant la guerre, nous nous sommes rendus à 15 postes frontières, nous avons visité de nombreux centres d'accueil et nous nous sommes engagés auprès des personnes fuyant la guerre ; nous avons rencontré immédiatement, bien sûr, ces personnes qui venaient de différentes parties de l'Ukraine, mais aussi des défenseurs des droits de l'homme, des activistes, des journalistes, des organisations internationales présentes à la frontière et, bien sûr, des autorités nationales et locales dans plusieurs pays que nous avons visités.

Lors de ma visite en Ukraine du 2 au 7 mai 2022, j'ai pu constater avec mon équipe qu'en seulement deux mois, la guerre avait causé des souffrances humaines considérables, notamment la mort de milliers de civils, le déplacement de millions de personnes, l'enlèvement d'enfants et de nombreux cas de torture, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et de violences sexuelles. À Irpin, Boutcha et Borodyanka, j'ai vu les preuves de la destruction et entendu des récits choquants sur les violations des droits de l'homme commises par les forces russes, une fois de plus, quelques mois seulement avant ma visite en Ukraine.

Dans un mémorandum sur les conséquences de la guerre sur les droits de l'homme que j'ai publié en juillet 2022, j'ai mis en garde contre le risque de transfert forcé de citoyens ukrainiens, y compris d'enfants, vers la Fédération de Russie ou les territoires temporairement occupés. Même à l'époque où nous nous sommes rendus sur place, c'était une question à laquelle nous essayions de sensibiliser les gens. J'ai noté, déjà à l'époque, avec inquiétude, les rapports selon lesquels, à la suite d'un changement législatif visant à faciliter l'octroi de la citoyenneté russe aux enfants ukrainiens, certains d'entre eux avaient été adoptés en Russie dans ce qui semble être une exploitation délibérée de la vulnérabilité de ces enfants. À cet égard, j'insiste sur le fait que le droit humanitaire international interdit à une force d'occupation de modifier le statut personnel des enfants, y compris leur nationalité. Au cours de la visite, j'ai mené des entretiens avec des victimes et des témoins de graves violations des droits de l'homme, ainsi qu'avec leurs proches. Je me suis rendue dans plusieurs localités de la région de Kiev qui étaient auparavant sous le contrôle des troupes russes ou qui avaient été le théâtre de violents combats.

Pendant la session d'été de l'APCE, du 20 au 24 juin 2022, j'ai organisé, avec le Président, une exposition pop-up intitulée « Listen » dans le hall de l'hémicycle pour souligner la nécessité de faire entendre la voix des enfants touchés par la guerre. Ce fut un moment très important. Le président et fondateur du War Childhood Museum, M. Jasminko Halilovic, et la responsable du projet Ukraine du musée, Svitlana Osipchuk, ont demandé un soutien européen plus fort pour les enfants d'Ukraine et ont exprimé l'espoir que chaque visiteur de cette exposition sera plus motivé pour demander une aide concrète permettant à l'Ukraine d'assurer la sécurité de ses enfants.

Le War Childhood Museum, le seul musée au monde consacré exclusivement à l'enfance affectée par les conflits armés, a ouvert ses portes en 2017 dans ma ville natale, Sarajevo, pour des raisons évidentes. La collection du War Childhood Museum compte aujourd'hui plus de 5 000 objets issus de 16 conflits armés et dispose de bureaux à Sarajevo, Kiev, La Haye et New York. Reflétant l'activité de recherche, d'exposition et d'éducation mise en œuvre dans d'autres pays, le War Childhood Museum devient progressivement une plateforme internationale pour tous ceux dont l'enfance a été affectée par la guerre. Je tiens également à souligner un point que je trouve extrêmement important. En 2018, au moment où j'ai commencé à travailler dans cette Organisation, le War Childhood Museum a reçu le prix du Musée du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme « Musée européen de l'année ». Je pense que cet organe, l'Assemblée parlementaire, a reconnu l'importance de cette manière particulière de sensibiliser à la souffrance des enfants. En reconnaissant les conséquences à plusieurs niveaux des conflits, nous pouvons mieux comprendre notre responsabilité de garantir la sécurité et le bien-être de tous les enfants.

Le mois dernier, comme le Président l'a déjà indiqué, j'ai effectué une visite en Ukraine. Cette visite était principalement axée sur les droits de l'homme des enfants qui ont été séparés de leur famille ou de leur tuteur légal et transférés en Russie ou dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine. J'espère que les conclusions et les recommandations de cette visite pourront également être utiles dans le contexte de la discussion à venir sur la situation des civils ukrainiens, y compris les enfants déplacés de force ou transférés vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens sous le contrôle de facto de la Fédération de Russie. Plusieurs catégories d'enfants sont concernées, notamment les enfants non accompagnés, les orphelins, mais aussi les enfants placés dans des institutions de soins ; en Russie, ils ont souvent été placés dans des familles d'accueil sans que des efforts suffisants soient faits pour établir un contact avec leurs parents ou leurs tuteurs légaux en Ukraine.

Certains enfants ont reçu la citoyenneté russe, comme vous le savez, et j'ai déjà développé ce point. Ils ont été adoptés par des familles russes, une pratique encouragée par les autorités russes, même si les enfants séparés de leurs parents pendant l'urgence humanitaire ne peuvent jamais être considérés comme des orphelins et ne peuvent donc pas être adoptés.

Dans la déclaration que j'ai publiée après la visite, j'ai condamné le fait que la Russie n'ait pas renvoyé ces enfants, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits humains. J'ai demandé que les dossiers et les informations concernant tous les enfants ukrainiens concernés puissent être consultés sans entrave. J'ai également appelé à une action plus urgente et à une coopération internationale pour le regroupement familial des enfants concernés.

Bien sûr, ce n'est pas tout ce qu'il faut faire. Des solutions concrètes doivent être identifiées pour soutenir la réunification de ces enfants. Je n'en citerai que quelques-unes : en établissant et en soutenant des mécanismes de réunification des enfants ukrainiens avec leurs familles et leurs tuteurs légaux, en clarifiant les entités et les procédures par lesquelles les parents, les proches, les tuteurs légaux et les enfants peuvent demander de l'aide pour la réunification familiale, en soutenant et en coopérant avec des organisations et des réseaux fiables de défenseurs des droits de l'homme et de sociétés civiles ukrainiens et russes qui sont impliqués dans la facilitation du travail de regroupement familial – il s'agit d'une étape cruciale – et, bien sûr, en aidant l'Ukraine à poursuivre une réforme globale de désinstitutionnalisation et la création, dès que la situation le permettra, d'un environnement nourricier dans lequel les enfants sont élevés dans des familles. C'est un point dont j'ai discuté avec la conseillère du Président ukrainien pour les droits de l'enfant, et j'ai l'intention de continuer à travailler avec elle sur ce sujet.

Je note, à cet égard, que depuis lors, les juges de la Cour pénale internationale ont émis des mandats d'arrêt contre le Président de la Fédération de Russie et le commissaire russe aux droits de l'enfant en relation avec le crime de guerre de déportations illégales d'enfants et le transfert illégal d'enfants des zones occupées de l'Ukraine vers la Fédération de Russie.

Lors de ma dernière visite en Ukraine, je me suis également concentrée sur la situation des droits de l'homme des Tatars de Crimée. Il s'agissait d'un projet, d'une question, d'un sujet auquel j'ai consacré beaucoup de temps avec mon équipe, en parlant avec les gens, en les écoutant, en les plaçant dans différentes régions, dans différentes zones du monde, en écoutant leurs dirigeants, en m'adressant au Majlis, en parlant à la société civile, aux ONG, aux journalistes, aux familles de ceux qui souffrent et dont les êtres chers sont injustement emprisonnés.

La semaine dernière, j'ai publié ce rapport dont l'objectif principal est d'amplifier la voix des défenseurs des droits de l'homme et des victimes tatars de Crimée et d'attirer l'attention sur la lutte de longue date des Tatars de Crimée pour la dignité et les droits de l'homme. Le rapport présente un bref aperçu historique de la

persécution du peuple tatar de Crimée. Il identifie également de multiples modèles de violations des droits de l'homme subies par les Tatars de Crimée, en particulier après l'annexion illégale de la Crimée en mars 2014 et après l'invasion totale de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

Je me félicite que le Sommet du Conseil de l'Europe ait mis l'accent sur la responsabilité et la nécessité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises en Ukraine. Il est également important que la communauté internationale continue à soutenir le système judiciaire national en Ukraine et les défenseurs des droits de l'homme ukrainiens qui documentent les crimes et les violations des droits de l'homme, tout comme les enquêtes de la juridiction universelle dans plusieurs pays européens.

La justice, le souvenir des violations passées des droits de l'homme et la reconnaissance des souffrances des victimes sont les fondements nécessaires d'une paix à long terme basée sur le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Sur toutes ces questions, le Conseil de l'Europe a quelque chose à dire. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine devrait également fournir un contexte de réflexion sur les leçons tirées de l'efficacité de notre travail et sur les domaines thématiques prioritaires pour l'avenir.

Cette réflexion est nécessaire car le recul des droits de l'homme, qui s'accompagne d'un abandon progressif du multilatéralisme et d'un éloignement des principes démocratiques et de l'État de droit, met en péril des droits et des libertés durement acquis ailleurs en Europe également. Si l'accent mis sur le soutien à l'Ukraine est à la fois juste et nécessaire, il est crucial qu'il ne se traduise en aucune manière, y compris par inadvertance, par une perte d'intérêt pour le respect des droits de l'homme dans tous nos États membres. Je pense que c'est très important.

Je voudrais souligner quelques domaines où cela est particulièrement crucial, sur la base de mon travail par pays et par thème tout au long de mon mandat. Le premier est l'obligation de mettre pleinement en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Ne pas le faire reviendrait à rejeter purement et simplement l'engagement de défendre les droits de l'homme. Comme le souligne le dernier rapport du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'exécution des arrêts de la Cour, plus de 6 000 affaires restaient à mettre en œuvre à la fin de 2022. Près de 1 300 d'entre elles sont des affaires de premier plan. Le fait de retarder ou de ne pas mettre en œuvre les arrêts de la Cour entraîne des violations répétées des droits de l'homme. Un autre problème de longue date est la violation continue des droits de l'homme des migrants et leur instrumentalisation à des fins politiques. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans que je soulève une question liée à la migration dans l'un des États membres du Conseil de l'Europe. Certaines autorités ont proposé ou adopté des lois qui violent les normes établies en matière de droits de l'homme et les principes fondamentaux de la dignité humaine. Il s'agit d'une voie très dangereuse, vous le remarquez. En retirant les pierres angulaires de l'édifice du droit international des droits de l'homme, on risque d'en voir d'autres s'écrouler jusqu'à ce que l'ensemble de l'édifice s'effondre. Les hommes politiques doivent faire preuve de plus de clairvoyance et de courage. En particulier, les parlementaires devraient adopter des lois et contrôler les pratiques gouvernementales pour empêcher le *refoulement* et garantir que les demandeurs d'asile aient accès à des procédures d'asile individualisées et efficaces.

Les efforts de recherche et de sauvetage doivent également être renforcés. La perte de vies humaines en mer est une tragédie qui peut et doit être évitée et qui se produit en ce moment même. Les autorités nationales doivent également améliorer les conditions d'accueil et d'intégration. En plus de ne pas respecter les normes internationales en matière de migration, certains États membres aggravent les problèmes en empêchant les défenseurs des droits de l'homme de travailler librement. Dans certains pays, les défenseurs des droits de l'homme qui protègent les migrants sont stigmatisés et harcelés pour des raisons purement politiques, et je parle sur la base de faits.

Il convient de répéter que lorsque les défenseurs des droits de l'homme, la société civile et les particuliers contribuent à sauver des vies et à fournir une assistance aux migrants, c'est en grande partie parce que l'État n'a pas respecté ses obligations en la matière. Ceux qui les attaquent ne violent pas seulement les obligations en matière de droits de l'homme, ils rendent également un mauvais service à quelque chose qui est vraiment crucial pour nous tous, à savoir la démocratie et l'État de droit. La protection des droits de l'homme est également inextricablement liée à la protection de l'environnement. La dégradation de notre écosystème constitue non seulement une menace directe pour notre santé physique et notre bien-être, mais elle compromet également la capacité des personnes à jouir d'une série de droits de l'homme, y compris le droit à la vie et à la santé. Je suis préoccupée par la répression croissante des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, en particulier les jeunes, qui demandent à être entendus parfois par des moyens non conventionnels. Au lieu d'être écoutés et d'avoir une place à la table, ils sont trop souvent réduits au silence par la violence, les procès abusifs, les gifles, les arrestations et les campagnes de diffamation. C'est

une mauvaise réponse à l'un des défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée. Il est nécessaire que les parlements nationaux s'engagent davantage à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation de l'environnement et à promouvoir la justice sociale et l'égalité, ainsi qu'à reconnaître les multiples façons dont les personnes sont affectées par la dégradation de l'environnement. Les problèmes environnementaux ont souvent des causes sociales et politiques profondes. Ils nécessitent des actions collectives pour être traités efficacement. L'absence de telles actions a souvent conduit à des protestations, y compris en Europe. Malheureusement, j'ai observé que trop souvent les autorités publiques en Europe restreignent indûment les droits de réunion pacifique, y compris par l'utilisation d'une force excessive et la criminalisation des manifestants pacifiques. La liberté de réunion n'est pas seulement un droit important en soi, mais aussi dans le contexte d'autres droits de l'homme, tels que la liberté d'expression, d'association et de participation aux affaires publiques.

Dans ce contexte, il est également important de mieux protéger la liberté des médias. En décembre dernier, j'ai eu un échange de vues avec votre commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias au cours duquel j'ai souligné le rôle important que les parlementaires peuvent jouer pour assurer la sécurité des journalistes. Ce rôle est crucial pour la résilience des démocraties, en particulier face au déclin alarmant de la sécurité des journalistes et à l'environnement de plus en plus restrictif qui entrave leur travail dans de nombreux pays européens. J'ai également observé une diminution inquiétante de la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des restrictions croissantes de leur capacité à travailler dans un nombre croissant de pays européens. Ils sont confrontés à diverses formes de représailles : harcèlement judiciaire, poursuites, privation illégale de liberté, contrôles et surveillance abusifs, campagnes de diffamation, menaces et intimidations. Cette situation porte atteinte à la démocratie, comme je l'ai dit. Si les défenseurs des droits de l'homme ne peuvent pas travailler réellement et en toute sécurité, il devient plus difficile de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme, la corruption ou les abus de pouvoir, et les forces antidémocratiques prospèrent.

Le climat d'hostilité à leur égard fait également partie d'un problème plus large de polarisation dans une société caractérisée par des discours de haine à l'encontre de différents groupes sociaux ou minoritaires. Le climat d'intolérance omniprésent à l'égard des personnes LGBTI, qui sont confrontées à diverses menaces pour leur dignité, leur sécurité et leurs libertés, en est un exemple frappant. Au lieu de s'attaquer à ce problème, certains hommes politiques – de haut niveau – surfent sur cette vague d'intolérance, voire la créent, en instrumentalisant des questions fondamentales liées à leurs droits humains, telles que la reconnaissance juridique des couples de même sexe ou leur droit à la vie familiale. Il est temps de changer cela.

La protection et la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes est un autre domaine dans lequel des progrès sont encore nécessaires. En Europe, au XXI^e siècle, les femmes et les jeunes filles sont toujours confrontées à des défis importants, qui vont de la violence fondée sur le sexe aux obstacles à l'évaluation de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs, en passant par la discrimination, l'inégalité de rémunération et la représentation limitée aux postes de direction. En outre, la pandémie de covid-19 et la guerre en Ukraine ont mis en évidence l'impact que les crises peuvent avoir sur les femmes, en exacerbant les inégalités existantes et en les exposant au risque d'une marginalisation accrue. Une approche multidimensionnelle est nécessaire pour relever ces défis. Tout d'abord, il est nécessaire de mieux lutter contre la violence sexiste sous toutes ses formes. Il s'agit non seulement de la violence physique, mais aussi du harcèlement sexuel et des abus en ligne. La législation doit être renforcée afin que les auteurs de ces actes soient tenus pour responsables, que les survivants disposent de voies de recours efficaces et de services de soutien et que le respect et la défense de la santé et des droits sexuels et génésiques des femmes et des jeunes filles soient encouragés.

Deuxièmement, il faut s'attaquer de front à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Il est illégal. Il est injuste et insoutenable que les femmes soient moins bien payées que les hommes pour un travail de valeur égale.

Nous devons également agir pour faire tomber les nombreuses barrières qui empêchent encore les personnes handicapées de participer pleinement à la société, et nous les oublions souvent. J'ai exhorté les États membres à donner la priorité aux réformes de la capacité juridique et à mettre en place des services de proximité conçus et financés de manière adéquate pour favoriser l'autonomie. Plus généralement, il est nécessaire de combler les lacunes des lois et des politiques et d'améliorer leur mise en œuvre afin que les personnes handicapées aient accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé sur la base de l'égalité avec les autres.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Depuis plusieurs années, l'engagement en faveur du respect des normes en matière de droits de l'homme faiblit dans nombre de nos États membres, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Comme je l'ai souvent souligné, il y a aussi des raisons d'espérer. Je le vois lorsque les États ratifient les conventions, protègent leurs structures nationales de défense des droits de l'homme et coopèrent efficacement au niveau multilatéral. Dans tous les pays que je visite, je rencontre des ONG, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des militants, des citoyens, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des médiateurs, et ils continuent à défendre leurs droits et les droits d'autrui, malgré les graves dangers auxquels leur engagement les expose souvent. C'est le signe que le système européen de protection des droits de l'homme contient les anticorps nécessaires. Nous devons mieux les utiliser pour améliorer la vie de millions de personnes en Europe.

Notre continent a un besoin urgent de plus de droits de l'homme, et non de moins. Le Conseil de l'Europe doit rester le gardien des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Nous espérons que le sommet s'engagera également à mieux exploiter le pouvoir des jeunes, dont le droit à la participation permet non seulement de prendre des décisions meilleures et plus efficaces, mais aussi d'enrichir la démocratie et d'aider à développer des compétences citoyennes pour la vie.

Le moment est venu de s'engager à nouveau en faveur des valeurs de notre Organisation, comme l'a déjà déclaré la Secrétaire Générale. Il est de la responsabilité des États membres de le faire. Les principes fondateurs et les valeurs du Conseil de l'Europe restent les pierres angulaires de nos sociétés. Leur mise en pratique doit devenir une priorité absolue pour nous tous. Ensemble, nous devons renforcer les libertés, promouvoir la participation et permettre à chacun de jouir de ses droits fondamentaux. Les hommes politiques n'hésitent pas à réclamer plus, et non moins, de droits de l'homme.

Ce n'est qu'unis que nous pourrons relever les défis de notre temps.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Commissaire, pour votre présentation approfondie du travail que vous accomplissez en tant qu'élue et gardienne du respect des droits de l'homme. Le tableau que vous avez dressé de ce qui se passe en Europe n'est pas très réjouissant, mais il est nécessaire que nous en soyons conscients et il est bon d'entendre qu'à la fin de votre intervention, vous avez dit qu'il y avait aussi des signes d'espoir.

Vous avez maintenant accepté de répondre aux questions de nos membres. Vous aurez d'abord cinq questions des groupes politiques et ensuite, s'il reste du temps, d'autres membres.

La parole est d'abord à Mme Petra BAYR, de l'Autriche, au nom du Groupe socialiste.

Vous disposez de 30 secondes, Madame BAYR.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup pour le travail qui se cache derrière votre rapport.

Votre rapport mentionne également le droit de vivre dans un environnement sain, et nous savons que la semaine dernière, António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, a publié une lettre à son arrière-arrière-petite-fille fictive dans laquelle il souligne son inquiétude quant au fait que l'humanité ne parviendra peut-être pas à relever les défis de la crise climatique.

Je pense qu'il nous incombe également de travailler sur ce sujet. Ma question est donc la suivante : que peuvent faire exactement le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire pour élargir le cadre des droits de l'homme et inscrire de manière juridiquement solide le droit de vivre dans un environnement sain dans le cadre des droits de l'homme ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame BAYR.

Madame la Commissaire ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Merci, Madame STIENEN, pour cette question.

J'ai déjà répondu d'une certaine manière à plusieurs questions liées aux droits de l'homme et à l'environnement.

Je pense que le Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation, a commencé à se pencher sur cette question très tôt.

Bien sûr, nous sommes différents des Nations Unies et les différentes organisations internationales ont des mandats différents, mais il me semble qu'il y a une forte volonté politique et une reconnaissance de la part de nos États membres que ce n'est pas une question qui peut être négligée. Et bien sûr, il s'agit des générations futures, il s'agit de nous tous et de notre responsabilité lorsqu'il s'agit de répondre à la question « Que laissons-nous derrière nous ? Quelle sorte de planète ? » en ce qui concerne les droits de l'homme, l'environnement et bien d'autres questions.

En tant qu'êtres humains, nous avons fait beaucoup de mauvaises choses en matière d'environnement, et je pense que le moment est venu de nous réveiller pour que nous en fassions plus.

Mon bureau s'est concentré sur une question sur laquelle nous avons également travaillé en étroite collaboration avec l'Assemblée parlementaire, lorsque celle-ci a commencé à parler de l'environnement il y a quelques années, nous avons décidé de nous concentrer sur les défenseurs des droits de l'homme, et j'ai commencé à construire un réseau qui a un accès direct à mon bureau ; des jeunes, parfois d'enfants, qui essaient de participer à la prise de décision.

Je pense donc qu'une fois de plus, mon conseil serait de parler aux jeunes. Écoutez leur voix et incluez-les dans toutes les discussions au Conseil de l'Europe afin d'avoir une vision très claire et de voir des résultats et la reconnaissance de cette organisation et de ce qu'elle fait en matière de droits de l'homme et d'environnement.

Je pense qu'il s'agit d'un véritable défi, mais en même temps, je pense que les résultats et l'appréciation des nombreuses personnes qui soulèvent la question de l'environnement dans nos États membres seront d'une grande importance, et j'espère vraiment qu'ils se traduiront par des actions.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Commissaire.

La prochaine question vient de M. Pablo HISPÁN, d'Espagne, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Monsieur HISPÁN, 30 secondes.

M. Pablo HISPÁN (Espagne, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous voulons féliciter la Commissaire et dire que notre groupe, le Groupe du Parti populaire européen, soutient votre excellent travail et ce que vous dites à propos de l'Ukraine, de la République de Moldova et de l'Arménie, qui menacent aujourd'hui de répéter ce qui s'est passé au XXe siècle.

Notre continent compte de nombreuses communautés bilingues, et les nationalistes extrémistes utilisent l'éducation pour saper les droits des enfants, pour éliminer la pluralité culturelle et pour tenter de construire des communautés faussement homogènes.

Je voudrais vous demander si vous suivez ce qui se passe en Catalogne et si cette question retient votre attention.

Je vous remercie, Madame la Commissaire.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur HISPÁN.

Madame la Commissaire ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Merci pour votre question.

Il s'agit bien sûr d'un problème que nous examinons quel que soit le pays.

Comme vous le savez probablement, j'ai visité l'Espagne juste avant le Nouvel An, et parmi les questions abordées figurent également des questions liées à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. En ce qui concerne les langues, bien sûr, quel que soit le pays ou la région, c'est une question que j'examine en permanence. Je viens de mentionner le rapport sur les Tatars de Crimée.

La langue, la culture, la tradition sont des éléments absolument cruciaux pour toute communauté, tout peuple ou toute partie d'une société. Je ne peux donc que dire que ce sujet figure en priorité dans mon agenda. Mais en dehors de mon travail, il y a aussi le travail de beaucoup d'autres parties du Conseil de l'Europe – la convention-cadre, la charte linguistique – et beaucoup d'autres collègues qui travaillent dur pour soulever les questions des minorités et aussi les droits des personnes.

Le rapport sur l'Espagne nous servira en quelque sorte de ligne directrice pour aborder ces questions, car nous effectuons toujours des suivis sur certains sujets importants, et nous ne pouvons pas toujours couvrir toutes les questions relatives aux droits de l'homme, ce qui est compréhensible, mais bien sûr, en ce qui concerne la Catalogne, nous avons eu une question que j'ai soulevée au tout début concernant la liberté de réunion et la violence policière et, bien sûr, la liberté d'expression, qui est également un sujet que nous avons abordé.

Mais bien sûr, je ne peux que dire que nous continuerons à le faire.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La prochaine question vient de M. Bertrand BOUYX, de la France, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Bertrand BOUYX (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Madame la Commissaire,

Vos fonctions et votre visibilité vous donnent un accès privilégié aux différents aspects de ce que l'on peut appeler le raidissement du monde. La guerre en Ukraine et les bruits de bottes dans le détroit de Taïwan en sont les signes les plus éclatants. Vous avez déclaré : « La lutte du peuple ukrainien pour la liberté est un message clair. Il rejette la règle de la violence en faveur de l'État de droit ». C'est clair, et nous ne pouvons que partager ce constat.

Mais au-delà des mots, notre Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe souhaite savoir ce que cela signifie en pratique. Combien de fois vous êtes-vous rendue en Ukraine ? Quels sont les résultats de ces visites et comment le suivi a-t-il été assuré ? En d'autres termes, quelle a été votre visibilité sur le terrain ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Bertrand BOUYX.

Madame la Commissaire ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Je pense qu'il est difficile de parler de moi lorsqu'il s'agit de visibilité, mais lorsqu'il s'agit de la visibilité de mon travail en relation avec l'Ukraine, je pense qu'elle a été tout à fait exceptionnelle, depuis les interviews accordées au tout début à CNN et jusqu'à plusieurs médias internationaux hors d'Europe qui ont rendu compte de ma dernière visite en rapport avec la question des enfants. La dernière en date concerne les Tatars de Crimée.

Je ne peux donc pas vous donner de statistiques sur ces questions, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui concerne l'engagement, c'est quelque chose d'extraordinaire depuis le tout début.

J'ai déjà mentionné, mais je peux le répéter, que, au début du mois de mai 2022, j'ai été le premier fonctionnaire des droits de l'homme à visiter Kiev avec mon équipe et je me suis également rendu à Boutcha, Borodyanka et Irpin, et après cela, nous avons travaillé dur avec les autorités ukrainiennes et les différents ministères sur les questions liées à la responsabilité.

J'ai également déclaré, si vous l'avez entendu, que nous avons déjà soulevé à l'époque la question des enfants déplacés de force vers la Fédération de Russie, ainsi que cette loi sur la citoyenneté qui a été, d'une certaine manière, reprise par beaucoup d'autres par la suite.

Je viens également de déclarer que je rentrais tout juste d'Ukraine où je me suis concentrée sur les questions relatives aux enfants. J'en ai discuté avec le commissaire du Président Zelensky chargé des droits de l'homme, et nous suivons bien sûr cette question et bien d'autres.

L'année dernière, j'ai suivi de nombreux sujets qui sont tous publiés sur mon site web, depuis la question des violences sexuelles, où j'ai mis en contact des victimes en Ukraine dès le début avec des femmes qui ont organisé des ONG s'occupant des victimes de violences sexuelles venant de ma partie du monde, avec des destins malheureux en Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, de Croatie.

J'ai donc mentionné l'exposition que nous avons organisée ici et qui était extrêmement importante. Aujourd'hui, des personnes travaillent pour que les histoires des enfants puissent être entendues à Kiev, mais nous travaillons de bien d'autres manières sur la responsabilité, sur les questions liées à la juridiction. Je travaille constamment avec le procureur général, j'ai également rencontré M. Karim Khan, et nous sommes en contact avec lui, bien sûr dans les limites de leurs mandats respectifs.

Il y a donc différentes façons de traiter ces questions et je viens de mentionner le projet qui a pris beaucoup de temps et qui est l'un des plus importants. J'ai même été félicitée par le ministère ukrainien des Affaires étrangères, ce qui n'arrive pas souvent, pour mon travail sur les Tatars de Crimée. Il y a donc beaucoup de choses, mais ce n'est pas à moi de faire des statistiques, mais si vous me demandez si nous avons réussi à sensibiliser les gens et si nous avons été perçus comme visibles, je ne peux que vous répondre oui.

Même le Parlement européen a reconnu que le travail effectué par ce bureau était d'une grande pertinence et l'a inclus dans son document préparant le débat qu'il tiendra sur la question des enfants déportés.

Mais bien sûr, si vous souhaitez obtenir d'autres détails, je suis prête à vous répondre.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Commissaire.

La prochaine question vient de M. Oleksii GONCHARENKO, d'Ukraine.

Vous disposez de 30 secondes.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Commissaire.

Tout d'abord, je vous remercie pour votre travail en faveur des droits de l'homme des Ukrainiens.

Ma question porte sur les enfants définitivement déportés, car de tous les crimes horribles commis par la Fédération de Russie en Ukraine, c'est pour moi le plus terrible, car nous sommes tous les enfants de quelqu'un, la majorité d'entre nous sont des parents. Imaginez : vous avez été arraché à votre famille par la force ou vos enfants vous ont été arrachés par la force.

Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour ramener tous les enfants ukrainiens dans leur pays d'origine ? Parce que cela fait partie du génocide. Êtes-vous d'accord avec cela ?

Avant que tous les enfants ukrainiens ne soient rentrés chez eux, cela signifiera que tous les enfants du monde sont en danger.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur GONCHARENKO.

Madame la Commissaire ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Merci, Monsieur GONCHARENKO.

J'ai exposé plusieurs questions que j'ai également partagées avec le Gouvernement ukrainien et différents bureaux.

J'en ai également discuté avec le vice-premier ministre chargé des questions liées aux territoires temporairement occupés lorsque j'étais à Kiev, et bien sûr avec le commissaire à l'enfance, mais aussi avec de nombreux autres fonctionnaires, ainsi qu'avec la société civile.

Je pense qu'il est tout d'abord important de reconnaître que nous avons un problème, et ce problème est le fait qu'aucune organisation internationale traitant de la question, non seulement des enfants, mais aussi des droits de l'homme en général, n'a accès à la Fédération de Russie.

Ainsi, pour vérifier, pour travailler sur la base de données exactes, ce qui est extrêmement important sur ces questions parce qu'elles ne sont pas seulement sensibles, elles sont douloureuses, les gens souffrent à cause de cela. J'ai parlé à beaucoup d'entre eux et je sais qu'ils se débattent avec cela.

Les organisations de la société civile ukrainienne, ainsi que les organisations de la société civile russe, je dirais plutôt les activistes et parfois les citoyens qui sont prêts à aider, font un travail énorme. Mais ce n'est qu'une goutte d'eau. Il ne s'agit pas d'une manière organisée par l'État de gérer la situation.

J'ai récemment parlé à une représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, Mme Gamba, qui est chargée des questions liées aux enfants dans les conflits, et nous avons l'intention de nous rencontrer la semaine prochaine afin de voir ce qui peut être fait.

Nous sommes également en contact avec d'autres organisations, comme le HCR et bien d'autres, qui s'efforcent de résoudre ces problèmes.

Il n'y a donc rien que je puisse vous dire pour vous dire « OK, oui, nous avons un moyen de le faire ». Ce que nous avons, c'est une obligation claire de faire quelque chose en tant que communauté internationale, mais cela ne peut pas être fait sans un accès plus libre pour vraiment aller chercher les enfants, pour aller dans ces endroits qui sont connus comme des camps de loisirs que j'ai mentionnés dans plusieurs rapports et déclarations que j'ai eus, et aussi une question que j'ai suggérée quand je suis revenu d'Ukraine : la nécessité d'une sorte de mécanisme international qui sera capable de traiter ces questions de manière très discrète, en parlant aux parents et en s'assurant aussi que ces parents, quand ils ramènent les enfants, peuvent vraiment essayer de faire quelque chose pour eux.

J'ai entendu des histoires selon lesquelles de nombreux parents ont dû quitter les territoires, ils ont tout perdu, y compris leurs enfants. Je pense donc qu'il serait utile de créer une sorte de fonds pour les familles qui ramènent leurs enfants.

Mon bureau a donc l'intention, comme je l'ai déjà dit, de travailler avec d'autres organisations internationales pour voir ce qui peut être fait afin d'obtenir une avancée. Les enfants reviennent et nous entendons chaque jour un nouveau chiffre, mais ce sont de très petits chiffres, et bien sûr nous en sommes heureux, mais je ne peux que vous assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir en tant que commissaire, mais aussi en tant qu'être humain, pour faire tout ce qui peut être fait sur cette question extrêmement difficile et douloureuse.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): La dernière question au nom des groupes politiques vient de Mme Anne STAMBACH-TERRENOIR, de la France, pour le Groupe pour la gauche unitaire européenne

Mme Anne STAMBACH-TERRENOIR (France, GUE, Porte-parole du groupe): Merci.

Madame la Commissaire,

Dans votre rapport, vous vous inquiétez du recul quant à la liberté d'expression. Or, en France, depuis mars, des centaines de personnes ont été arrêtées lors de manifestations contre la réforme des retraites, sans raison valable, parfois avec violence.

Vous vous en êtes émue par une déclaration forte le 24 mars. Le lendemain, lors d'une manifestation écologiste, un dispositif disproportionné de maintien de l'ordre a entraîné des violences inouïes et des dizaines de blessés. Depuis, les interdictions de manifester se multiplient et la Défenseure des droits déplore 115 saisines pour violences policières.

Votre voix est forte, Madame la Commissaire, et écoutée en France. Quel regard portez-vous sur l'évolution de la liberté à manifester et de nouvelles recommandations peuvent-elles être attendues ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Madame la Commissaire ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): Sur cette question, je pense que j'ai été très loquace.

Je veux dire, comme le monsieur me l'a demandé, à propos de la visibilité, je pense que ce que j'ai fait et ce que j'ai dit à propos des problèmes en France était très visible. J'avais déjà soulevé cette question en 2019 en relation avec les *Gilets jaunes* et j'avais également proposé des recommandations au gouvernement. J'ai également entendu le Président Macron déclarer publiquement devant notre Assemblée parlementaire qu'il suivrait les recommandations que nous avons formulées, et malheureusement, nous nous sommes retrouvés dans une situation où j'ai dû soulever à nouveau la question de la liberté de réunion et de la liberté d'expression. Ces recommandations, pour ne pas entrer dans les détails, sont toutes publiques et portent sur de nombreuses questions, comme la formation de la police à l'utilisation de certaines armes, la garantie que toute violence ou attaque fait l'objet d'une enquête et la garantie que les personnes peuvent manifester librement.

Je pense que s'il y a un pays où cela est autorisé, et c'est quelque chose que nous examinons tous en venant de différents pays, c'est cette liberté de s'exprimer librement et d'aller dans la rue et de se rassembler pour dire « Je ne suis pas d'accord avec quelque chose ».

Il n'est pas facile de le faire en période d'austérité et de problèmes, mais c'est la responsabilité de l'État. Bien entendu, j'ai l'intention de travailler avec les autorités françaises et je peux dire que je bénéficie d'une coopération exemplaire pour soulever ces questions. Bien sûr, il y a certains désaccords sur les questions soulevées, mais quoi qu'il en soit, je pense que le dialogue est là et que l'on reconnaît l'importance de ce sujet, non seulement pour la République française, mais aussi comme un signal que la République française envoie aux autres États membres, ce qui, je pense, est également extrêmement important.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Commissaire.

Nous allons bientôt manquer de temps, mais je peux autoriser trois questions supplémentaires et je vous demanderai de les prendre ensemble, Madame MIJATOVIĆ.

La première question est posée par Mme Deborah BERGAMINI, de l'Italie. Vous avez trente secondes.

Mme Deborah BERGAMINI (Italie, PPE/DC): Je vous remercie. Depuis le début de l'année, l'immigration clandestine en Italie a quadruplé. Trente-sept mille migrants sont arrivés le long des côtes italiennes, soit sur environ 8000 kilomètres, et la situation va s'aggraver au cours des mois d'été. Le gouvernement a déclaré l'état d'urgence. Le respect des droits de l'homme n'est pas une science exacte ; c'est une bonne pratique faite de bonnes lois, de bonnes paroles, de bonnes intentions, mais aussi de ressources, et les ressources n'ont pas quadruplé.

Ma question est donc la suivante : êtes-vous d'accord ou non avec les demandes du gouvernement italien pour une approche intégrée et solidaire urgente de la part de tous les membres de l'Union européenne pour faire face à ce problème dramatique ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame BERGAMINI.

La prochaine question vient de M. Ruben RUBINYAN d'Arménie.

30 secondes, Monsieur RUBINYAN.

M. Ruben RUBINYAN (Arménie, PPE/DC): Merci.

Madame la Commissaire,

Aujourd'hui, la Secrétaire Générale a déclaré qu'il serait bon que vous vous rendiez au Haut-Karabakh et dans le corridor de Latchine. Nous nous sommes déjà parlé et je sais que vous le souhaitez également.

Ma question est donc la suivante : quand allez-vous vous rendre dans le corridor de Latchine et au Haut-Karabakh ?

Si vous voulez dire que vous le ferez lorsque l'Azerbaïdjan vous y autorisera, répondez alors à ma question : qu'allez-vous faire ? Qu'avez-vous l'intention de faire pour convaincre l'Azerbaïdjan ou plutôt pour que l'Azerbaïdjan vous autorise à visiter la région ? Car je pense que cela fait partie de votre travail.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur RUBINYAN.

La dernière question est posée par M. Samad SEYIDOV, de l'Azerbaïdjan.

30 secondes pour vous aussi.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Madame la Commissaire,

Tout le monde sait que vous êtes très sensible aux violations des droits de l'homme dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, mais il y a quelques semaines, des militaires azérbaidjanais ont été torturés et maltraités en Arménie et ces photos ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

Nous vous avons transmis ces informations, mais nous attendons toujours une réaction. Pourquoi, dans ce cas, votre bureau garde-t-il le silence ?

Nous vous remercions de votre attention.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie de votre attention.

Madame la Commissaire, pourriez-vous répondre aux trois questions ?

Mme Dunja MIJATOVIĆ (Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe): En ce qui concerne l'immigration et l'Italie, il s'agit bien sûr d'une question particulièrement pertinente et que je suis. En ce qui concerne, si j'ai bien compris, la solidarité et l'importance de l'adhésion d'autres pays pour supporter ce fardeau, c'est une question que j'ai abordée en relation avec la Grèce, avec Malte, avec des pays qui sont en fait à l'avant-garde de l'accueil des migrants.

L'une des raisons de l'échec des politiques migratoires est le manque de solidarité. Je l'ai réclamée à de nombreuses reprises, mais je ne peux évidemment pas changer les politiques ou les questions liées aux déclarations et aux décisions prises par l'Union européenne en matière d'immigration. J'ai également critiqué cela à plusieurs reprises et je continuerai à le faire.

Toutefois, tant que ce n'est pas le cas, la question de l'immigration est étroitement liée à la responsabilité de l'État, qui doit veiller à ce que l'immigration se fasse dans le respect des droits de l'homme, même si c'est très difficile. Je sais que des fonds sont accordés aux États membres pour créer des centres d'accueil, d'immenses centres d'accueil équipés de caméras de surveillance, comme dans mon propre pays, la Bosnie-Herzégovine. Un centre a été construit. Il a coûté d'énormes sommes d'argent que je préférerais voir consacrées aux processus d'intégration et aux possibilités pour les migrants ou les demandeurs d'asile de faire partie de la société. Cependant, ce n'est pas à moi de décider comment certains fonds seront dépensés par les États membres.

La charge est là, mais je pense que la principale raison de notre échec en matière de migration est un simple manque de volonté politique, non seulement de la part des États membres de l'Union européenne, mais aussi de la part d'autres États membres du Conseil de l'Europe. S'il y avait une politique, un partage du fardeau et une solidarité pour des racines juridiques permettant d'examiner chaque cas individuellement comme cela est écrit dans le droit international, alors je pense que nous pourrions voir un peu de lumière au bout de ce tunnel.

Pour l'instant, le tableau est, comme vous l'avez entendu dans mon introduction, très sombre, très dangereux. La question demeure, et je l'ai posée à maintes reprises : où allons-nous ? Construisons-nous une Europe forteresse ou une Europe fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ?

Concernant le corridor de Latchine, je peux répéter une fois de plus que mon travail ne consiste pas vraiment à contrôler les frontières en tant que telles. J'ai essayé d'examiner la question du Haut-Karabakh du point de vue des droits de l'homme, en étant capable de travailler sur les droits de l'homme. Jusqu'à présent, je n'ai pas été en mesure de le faire.

La question du blocus est un point que j'ai évoqué dans mon discours. J'ai également essayé de trouver le meilleur moyen possible de m'engager avec les deux parties concernées.

Après la signature de l'accord trilatéral, j'étais prête à me rendre immédiatement sur place, mais je n'ai pas pu.

J'ai publié un mémorandum contenant des questions et des recommandations claires à l'intention de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sur des questions liées aux personnes disparues, à l'accès et aux droits de l'homme des enfants et des personnes âgées ; toutes les questions qui sont importantes dans ce conflit et aucune de ces recommandations n'a été appliquée par l'une ou l'autre des parties. Cela fait maintenant plus de deux ans. Pas une seule question. Le déminage. Les prisonniers.

Ma question est la suivante : je ne sais pas ce qui fait partie des discussions lorsque les institutions et les personnes chargées des droits de l'homme ne peuvent pas s'y rendre. Ce n'est pas seulement, vous savez, le fait que je ne puisse pas y aller ; personne ne peut y aller.

J'ai essayé plusieurs fois récemment, il y a peut-être un mois. Le fait est que je ne peux pas y aller. Beaucoup d'entre vous posent la question : pourquoi n'êtes-vous pas là-bas ? Pourquoi n'y allez-vous pas ? C'est à cause de vous, c'est à cause des États membres qui ne coopèrent pas avec la Commissaire aux droits de l'homme pour rendre l'accès possible. En ce qui me concerne, je pourrais voyager maintenant, en ce moment même, mais je ne peux pas, parce qu'il faut qu'un État ou des États travaillent pour garantir la sécurité. Je peux aller dans une zone en guerre, mais je ne peux pas aller au Haut-Karabakh. J'ai dit beaucoup de choses à ce sujet à de nombreuses occasions, mais vous devriez vous rappeler à chaque fois que vous vous demandez pourquoi votre Commissaire n'est pas quelque part, ce n'est pas parce que je ne veux pas y aller. C'est parce que je ne peux pas. C'est aux États membres de répondre à cette question.

En ce qui concerne cette vidéo, avec tout le respect que je vous dois, je ne commente jamais ce genre de vidéo. Il y a eu une vidéo similaire l'année dernière, dans laquelle l'Azerbaïdjan faisait subir le même sort à un soldat arménien. Ces vidéos sont une façon horrible de torturer les gens, de dévoiler leur identité. Oui, je sais, je l'ai reçue. J'ai été taguée sur Twitter, sur mes comptes de réseaux sociaux, sur cette horrible vidéo identifiant une personne sans un seul instant penser à la dignité de cette personne, de cette victime, qui est torturée, ou de sa famille.

C'est à la justice d'enquêter. C'est aux institutions de se pencher sur ces questions. Il ne s'agit pas de publier ce genre d'images afin d'attirer mon attention. Ce n'est pas ainsi que je fais mon travail.

Bien entendu, ce n'est pas la première fois que cela se produit.

Je n'utilise pas mes réseaux sociaux pour exposer la torture. Je m'en sers plutôt pour m'assurer que les auteurs de graves violations des droits de l'homme commises dans les deux pays rendent compte de leurs actes. Cela s'est produit non seulement au cours de la dernière guerre, mais aussi auparavant, et c'est un point qui a été abordé dans mon mémorandum avec de nombreux détails.

Je vous invite à le consulter et à dialoguer avec moi et les médiateurs des deux pays. S'accuser mutuellement en permanence ne servira à rien. Je ne serai toujours pas en mesure de faire mon travail dans le domaine des droits de l'homme. N'essayez pas de politiser l'institution.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Mes chers collègues, il nous faut maintenant conclure les questions à Madame la Commissaire aux droits de l'homme, que je remercie vivement.

Il y en avait beaucoup d'autres, mais je pense que vous avez répondu en profondeur aux questions qui vous ont été posées et je tiens à vous remercier une fois de plus d'y avoir répondu et d'avoir informé notre Assemblée. Nous nous réjouissons de coopérer avec vous dans les années à venir.

Merci beaucoup, Madame la Commissaire.

La prochaine séance aura lieu demain après-midi, dans ce même hémicycle, à 14 h30, conformément à l'ordre du jour de la présente partie de session. Nous accueillerons la ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Présidente du Comité des Ministres. Je vous prie donc d'être présents dans l'hémicycle dès l'ouverture de la séance.

La séance est levée.

M. Jacek PROTASIEWICZ (Pologne, PPE/DC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

The sitting is closed at 5:40 p.m.